ANNÉE — T. 13

N° 281 — 14 MARS 1925

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat R gnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO . 0 FR. 75
Abonnements : Six mois, 13 fr.; un an, 25 fr. Étranger, 16 et 30 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles
Chronique de la Presse
L'Action Catholique
Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Situation financière de la France
AU DÉBUT DE LA XIIIe LÉGISLATURE

Inventaire dressé par M. Clémentel

Dans la déclaration ministérielle du 17 juin 1924, M. Herriot résumait en ces termes le programme financier du nouveau Gouvernement : « Un régime démocratique doit offrir l'exemple de l'ordre et de la bonne administration. Comment pourrions-nous, sans de sévères finances, réaliser notre programme? Comment pourrions-nous lutter contre la vie chère, ce fléau du lendemain de la guerre, qui accable non seulement les salariés, mais la classe moyenne? Parce qu'il est la garantie nécessaire de toute notre action, nous serons les gardiens vigilants du crédit de la France. » (1) *Et, afin de projeter la lumière sur la situation financière de la France au moment où le Bloc National disparaissait, il prenait l'engagement de procéder tout d'abord à « un rigoureux inventaire de la situation ». « Cet inventaire, ajoutait M. Herriot, doit précéder le premier budget qui sera proposé par le Gouvernement démocratique...* »

Il a fallu six mois pour mener à bonne fin ce travail, qui n'a pu être présenté aux Chambres par M. Clémentel, *ministre des Finances, que fin décembre 1924. Il forme un volume in-folio de X-273 pages, que, vu son étendue, nous ne pouvons songer à reproduire intégralement* (2). *Il nous a paru néanmoins utile d'en présenter à nos lecteurs un résumé fidèle et suffisamment détaillé pour qu'ils puissent se rendre compte de l'état actuel des finances de notre pays.*

Le ministre des Finances définit, dès la première page de l'étude, le but même de ce document : « Nous n'entendons pas poursuivre une œuvre de parti, mais fixer de façon réaliste et objective, afin de répartir de façon équitable les responsabilités, l'état des finances publiques, au moment où la majorité du 11 mai a pris la charge du pouvoir. »

*Les rédacteurs de l'*Inventaire *ont suivi, pour l'étude de la situation financière de l'État, une méthode et un plan nouveaux ; ils se sont efforcés d'adapter aux finances publiques les procédés auxquels ont recours les sociétés industrielles et commerciales pour la confection de leur bilan.*

EXPOSÉ ET ANALYSE DE L'« INVENTAIRE »

PREMIÈRE PARTIE

Passif de l'État

TITRE I. — Dette publique.

L'exposé débute par un état comparé des engagements de la France en 1913 et en 1924.

Au 31. 12. 1913, ces engagements se résumaient ainsi :

	Millions.
Dette consolidée	25 310
Dette à terme	5 852
Dette flottante	1 432
Total :	32 594

Au 31 juillet 1924, ils avaient atteint les chiffres suivants :

1° Dette intérieure.		En millions de francs. Francs.	Francs or.
Dette perpétuelle et à long terme		149 395	39 550
Dette à court terme		37 174	9 839
Dette flottante	Bons du Trésor et de la Défense nationale	61 500	16 278
	Dépôt de fonds au Trésor	6 781	1 795
	Reliquat dû sur les avances nouvelles de la Banque de France	23 000	6 088
Total de la Dette intérieure		277 850	73 550
2° Dette extérieure.			
Dette politique		»	30 815
Dette commerciale		»	5 149
Total de la Dette extérieure		»	35 964

Ce tableau fait ressortir « qu'au cours de la période de dix années qui vient de s'écouler le capital nominal de notre dette a environ décuplé et que sa valeur en francs or dépasse aujourd'hui 330 % du chiffre qu'elle atteignait avant l'ouverture des hostilités ».

Charges d'autant plus lourdes qu'elles sont supportées par une population diminuée par les pertes de la guerre.

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 25.
(2) Paris. Imprimerie Nationale, 1924. Prix : 30 francs.

Aperçu sur la situation de la Dette publique dans certains pays étrangers.

ngleterre : En 1913, 17 803 000 000 francs or.
En 1923, 188 588 000 000 francs or.
Taux d'accroissement de la dette publique : 1 060 %.

elgique : En 1913, 4 626 000 000 francs or.
En 1922, 12 839 000 000 francs or.
Soit une augmentation de 280 % sur le taux de 1914.

tats-Unis : 30 juin 1914, 15 086 746 000 francs or.
28 février 1923, 117 665 454 000 francs or.
Soit 780 % du taux primitif de 1914.

alie : En 1914, 15 705 000 000 francs or.
En 1922, 29 391 200 000 francs or.
Soit une hausse de 187 % du chiffre primitif.

apon : 31 mars 1914, 6 591 000 000 francs or.
31 décembre 1922, 10 703 000 000 francs or.

Comparé à ces données, le chiffre de notre dette ublique cesse d'être alarmant.

Origines principales de notre dette.

L'analyse des dépenses dont la couverture a été emandée à l'emprunt souligne l'incontestable insuf-sance de notre effort fiscal et du développement de os recettes permanentes ; mais elle montre égale-ent que l'ampleur des dépenses auxquelles on a û faire face ne pouvait permettre de trouver exclu-vement dans l'impôt les ressources qui nous étaient écessaires.

1° *Période de guerre.*

La marche des recettes et des dépenses au cours des ostilités se résume dans le tableau suivant :

	1914	1915	1916	1917	1918
	en milliards de francs.				
épenses totales..	10,4	22,1	36,8	44,7	56,7
ecettes totales...	4,2	4,1	4,9	6,2	6,8
Déficit	6,2	18,0	31,9	38,5	49,9

La Trésorerie fut donc obligée, devant ces déficits ccessifs, de créer des ressources exceptionnelles pour ne somme de 145 milliards environ.

Les dépenses acquittées au cours des hostilités se écomposent comme suit :

nées.	Charges militaires.	Dette publique.	Services civils.	Dépenses recouvrables.	Comptes spéciaux.	Totaux.
	en millions de francs.					
14..	6 526	1 360	2 005	372	108	10 371
15..	14 712	1 818	2 479	1 914	1 197	22 120
16..	23 853	3 327	2 817	2 947	3 904	36 848
17..	28 662	4 816	4 119	4 081	2 983	44 661
18..	36 120	7 021	5 443	5 952	2 113	56 649

En 1920, on distrait du budget général les dépenses tes « recouvrables », c'est-à-dire les charges con-ituées par l'entretien des prisonniers, le fonction-ment des centres de réforme et d'appareillage, et incipalement les allocations servies aux familles des obilisés et aux victimes civiles de la guerre ; enfin, s dépenses affectées au service des régions libérées.

Les recettes se décomposent ainsi :

	en milliards de francs.
1914	4,2
1915	4,1
1916	4,9
1917	6,2
1918	6,8

Le montant des recettes n'a donc pas excédé, au cours des cinq années de guerre, le chiffre de 26 200 millions de francs.

Le poids de la dette que la période de guerre nous a léguée peut donc être évalué à 145 milliards environ.

2° *Période de liquidation.*

« La conclusion de la paix nous laissait une double tâche :

» D'une part, notre situation financière devait être rapidement assainie par la liquidation des charges multiples que la guerre avait engendrées ;

» D'autre part, la restauration de nos régions libérées appelait un grand effort national et exigeait d'importants sacrifices financiers.

» La politique alors adoptée en vue de faire face à cette double nécessité se résume ainsi :

» Les charges permanentes de l'Etat seront groupées dans un budget général.

» Les dépenses appelées à assurer la réparation de nos dommages, incombant à nos anciens ennemis, seront inscrites dans un budget spécial : les ressources en seront constituées par des émissions d'emprunts qui devront être progressivement amortis par les versements de l'Allemagne.

» Budget proprement français alimenté par les impôts prélevés sur les contribuables français et représentant les charges définitives du pays ; budget à la charge de l'Allemagne, soutenu par l'encaissement des fonds provenant des prestations allemandes et recevant provisoirement de l'épargne nationale les avances nécessaires pour suppléer aux défaillances de son débiteur, ainsi se concrétise la conception qui, après la guerre, a orienté notre gestion financière. » (1)

La balance, établie au cours de cette période de six années entre nos recettes totales et le montant global de nos dépenses, se résume dans le tableau suivant :

	1919	1920	1921	1922	1923	1924
	en milliards de francs.					
Recettes ..	11,6	20,1	23,1	24,2	27,7	31,1
Dépenses..	54,2	58,1	51,1	48,9	45,8	40,2
	42,6	38,0	28,0	24,7	18,1	9,1

Au poids que les hostilités avaient déjà imposé au Trésor, les budgets d'après-guerre sont venus ajouter une charge nouvelle de 160 milliards environ.

La décomposition des dépenses peut s'établir ainsi :

Années.	Charges militaires.	Dette publique.	Services civils.	Dépenses recouvrables.	Comptes spéciaux.	Dépenses totales.
	en milliards de francs.					
1919......	18,2	7,9	9,2	15,5	3,4	54,2
1920......	7,6	11,7	11,4	22,3	5,1	58,1
1921......	6,0	11,1	9,9	21,4	2,7	51,1
1922......	5,0	13,6	7,7	22,1	0,5	48,9
1923......	4,8	12,8	6,5	21,7	»	45,8

Une part importante de la *dette publique* était inscrite aux dépenses recouvrables.

Les dépenses des services civils ont marqué au lendemain de la guerre une brusque augmentation : Fixées à 5 443 millions en 1918, elles sont passées à 9 257 millions en 1919 et à 11 377 en 1920. Elles avaient donc plus que doublé.

Ceci s'explique par l'augmentation du coût de la vie, qui nécessita une révision des traitements, par la création d'organismes ou de services (tels que le Haut Commissariat en Syrie et en Cilicie), qui devaient remplir les missions conférées à la France par le traité de paix, assurer l'exécution des pactes con-

---

(1) *Inventaire*, p. 19.

clus ou sauvegarder les intérêts généraux de nos nationaux, et les charges exceptionnelles que nous avait laissées la guerre (allocations aux vieillards, aux familles nombreuses, subventions aux départements pour la remise en état des routes, etc.). On ne put, d'autre part, liquider dès les premières années les nombreux services créés au cours des hostilités, d'où coexistence avec les organismes nouveaux.

Le chiffre des dépenses, qui était allé diminuant à partir de 1920 (à la suite notamment du renvoi de 50 000 fonctionnaires en 1922 et de 15 000 agents en 1923), se relève en 1924 pour côtoyer le chiffre de 10 milliards. Ceci s'explique par « l'incorporation parmi les dépenses civiles des ministères d'une somme de 3 430 millions, reportée du budget spécial des dépenses recouvrables au budget général. Dégagée de cet élément nouveau, la charge réelle de nos Administrations se maintient pour 1924 aux environs de 6 500 millions » (1).

On envisage pour 1925 la suppression de 25 000 fonctionnaires civils ou militaires. « Mais les véritables économies proviendront d'une meilleure organisation de nos services, qui, par la superposition des contrôles, par le défaut de pénétration entre Administrations différentes [...], immobilisent un effectif dont l'emploi serait plus judicieusement affecté à l'industrie, à l'agriculture ou au commerce. » (2)

Les dépenses des services civils pour 1925 ne dépasseront pas 7 300 millions. Le taux des *charges militaires*, qui était de 36 milliards en 1918, a été réduit à 18 milliards dès 1919 pour arriver à 4 800 en 1923. Ce chiffre remonte à 6 400 millions en 1924, par suite de l'importance de crédits ouverts sur exercices périmés.

Pour 1925, les dépenses militaires atteignent 5 500 millions, auxquels s'ajoutent 650 millions au compte de l'armée du Rhin. Là aussi, des compressions ont été réalisées, et les résultats de la conférence de Genève, ajoute le rapport, permettent d'entrevoir, avec un arrêt de la course aux armements, une diminution nouvelle du taux des charges militaires.

Les *comptes spéciaux*, créés pendant la guerre pour enregistrer la comptabilité de certaines organisations spéciales, ou pour centraliser les opérations que l'Etat effectuait en dehors de ses attributions normales, opérations qui n'étaient pas toujours conformes au décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique, portaient atteinte au principe de l'unité budgétaire. En 1920, le solde débiteur de ce chapitre atteint 5 milliards (ravitaillement, échange de monnaies allemandes) ; en 1921, il est ramené à 2 700 millions (ravitaillement, avance à des Gouvernements étrangers). Dès 1922, ces comptes étaient en pleine liquidation.

Les recettes se sont progressivement élevées de 6 800 millions en 1918 à 11 milliards en 1919, 20 100 millions en 1920, 23 100 en 1921, 24 200 en 1922, 27 700 en 1923, pour atteindre en 1924 un chiffre qui paraît approcher de 30 milliards. Les recouvrements ont donc quadruplé en six ans.

Décomposition de notre dette publique.

I. — Dette intérieure.

a) *Dette perpétuelle ou à long terme*. — La valeur en capital s'en fixait au 31 juillet au chiffre de 149 394 855 000 francs papier (39 550 000 000 de francs or), soit :

	Situation en capital. Francs.
Emprunts antérieurs à la déclaration de guerre :	
Rentes 3 % amortissables	2 790 412 000
Rentes 3 % amortissables	19 740 432 000
Rentes 3 1/2 % amortissables	12 876 000
Emprunts postérieurs à la déclaration de guerre :	
Rentes 5 % 1915 et 1916	18 851 422 000
Rentes 4 % 1917	9 004 733 000
Rentes 4 % 1918	20 608 144 000
Rentes 5 % 1920 amortissables	15 830 406 000
Rentes 6 % 1920	27 335 273 000
Rentes d'Alsace-Lorraine	73 475 000
Emission du Crédit national à long terme	17 556 786 000
Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sinistrés	8 294 441 000
Divers :	
Capital des annuités servies par l'Etat	12 360 670 000
Obligations des chemins de fer de l'Etat	1 227 450 000
Avances anciennes de la Banque de France	200 000 000
TOTAL :	153 886 520 000
A déduire :	
Rentes versées en libération de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre rachetées en bourse ou reçues en souscription de l'emprunt 6 % 1920 qui sont inscrites au nom du Trésor et ne seront annulées qu'avec les séries auxquelles elles appartiennent	4 491 665 000
TOTAL :	149 394 855 000

b) *Dette à court terme*. — La situation de [la] dette à court terme au 31 juillet 1924 s'établissa[it] comme suit :

	Capital millions de francs.	Intérêts annu[els] milliers de fra[ncs].
Bons du Trésor.		
A deux ans 1921	3	» (1)
A trois et cinq ans	8 237	494 2
A trois, six et dix ans :		
1re série 1923	10 090	605 4
2e — —	6 189	371 3
Emissions du Crédit national.		
Bons 1922	6 309	378 5
Obligations de la Défense nationale :		
Décennales 1915-1925	333	16 6
Sexennales 1919 (y compris celles remises aux sinistrés en 1921)	915	45 7
Décennales 1919-1929 :		
1re émission 1919	118	5 9
Remises en payement de dommages de guerre	4 746	237 3
Décennales 1922-1932 :		
Remises aux banques d'Alsace-Lorraine	234	11 6
TOTAL :	37 174	2 166 8

c) *Dette flottante*.

	Francs.
Bons ordinaires du Trésor	5 213 047
Bons de la Défense nationale	56 287 000
Dépôts de fonds au Trésor	6 781 200
Reliquat dû sur les avances nouvelles de la Banque de France	23 000 000
TOTAL :	91 281 247

(1) P. 23.
(2) *Ibid*.

(1) Bons non présentés au remboursement ayant ce[ssé] de porter intérêt.

La décomposition de cette masse globale de 56 milliards de bons s'établit à l'heure actuelle comme suit :

Bons à 1 an environ	71 %	de la circulation totale.	
— 6 mois —	19 %	—	—
— 3 mois —	5 %	—	—
— 1 mois —	5 %	—	—

« L'examen de ces chiffres permet de présumer qu'une grande partie du montant des bons est possédée par des particuliers, qui ont trouvé en eux un mode véritable de placement et le renouvellent automatiquement à chaque échéance. » (1)

II. — Dette extérieure.

1° *Dette commerciale.* — Evaluée au pair de la monnaie du pays créancier, elle se fixait le 31 juillet 1924 aux chiffres suivants :

	Francs.
Etats-Unis.	
Emprunts 1920	436 027 000
Emprunts 1921	389 173 000
Emprunts des villes de Lyon, Bordeaux, Marseille	210 235 000
Obligations remises en prix des stocks	2 110 026 000
Reliquat de l'*Anglo French Loan*	72 000
Reliquat de l'emprunt 5 1/2 %	10 930 000
Angleterre.	
Bons du Trésor remis à la Banque d'Angleterre	1 324 050 000
Cession des stocks anglais	188 546 000
Japon.	
Emprunts émis au Japon	64 500 000
Bons du Trésor émis au Japon	51 600 000
Crédits en Banque.	
Hollande	113 951 000
Argentine	97 129 000
Uruguay	72 360 000
Canada	29 681 000
Egypte	51 236 000
TOTAL :	5 149 516 000

2° *Dette politique.* — Le montant de la dette aux Etats-Unis s'élevait à :

	Dollars.
Année 1917	1 130 000 000
Année 1918	966 427 000
Année 1919	801 050 800
Année 1920	100 000 000
TOTAL :	2 997 477 800

Jusqu'au 23 février 1923, le gouvernement français avait effectué les remboursements suivants :

	Dollars.
1er avril 1919	5 925 000
1 juillet 1919	1 645 000
1 août 1919	4 577 000
1 juin 1920	17 246 490
9 août 1920	6 002 082,26
26 août 1920	13 300 275,29
30 mars 1921	15 265 504,26
24 septembre 1922	111 378,04
23 février 1923	139 838,19
TOTAL :	64 212 568,04
Notre dette se réduit donc à	2 933 265 231,96

Le montant de la dette envers l'Angleterre, déduction faite de diverses annulations auxquelles il fut procédé à la suite d'ajustements (3 811 900 livres), s'élève à 445 218 386 livres sterling.

« Le règlement de nos emprunts extérieurs envers la Grande Bretagne et l'Amérique vient [...] soulever le problème général des dettes interalliées, dont l'examen n'a pas encore été sérieusement abordé en raison de l'incertitude que fait peser sur ce règlement le défaut d'accord des Alliés sur l'époque et les modalités du payement des réparations par l'Allemagne. La cordialité nouvelle que depuis six mois les événements ont développée dans nos relations avec les pays alliés, la participation plus marquée des Etats-Unis à l'assainissement financier de l'Europe, permettent de penser que l'étude du problème des dettes interalliées pourra être abordée dans une atmosphère de large sympathie, dans le désir mutuel de la conclusion d'une entente équitable pour tous les intéressés. » (1)

Le dossier préparé par la France en vue de l'ouverture possible de pourparlers à leur sujet n'étant point encore complet, l'*Inventaire* se contente d'indiquer les principaux éléments de la question. C'est l'unité de commandement, la fraternité des armes, qui, jointes à l'entente des trésoreries alliées, ont permis de poursuivre les hostilités jusqu'à la victoire.

« Les dettes interalliées traduisent des échanges de ressources et enregistrent des mouvements qui portaient d'un pays à l'autre les fonds que chacun dans sa sphère propre avait pu recueillir. Si l'on abandonne le terrain juridique pour s'élever à des vues plus hautes de coopération et d'équité, une rigoureuse justice semblerait commander l'addition générale des dépenses de la guerre et leur répartition entre les Etats alliés proportionnellement à la richesse de chacun et sans tenir compte des engagements particuliers que des nécessités momentanées ont imposés. Ainsi seulement serait réalisée l'égalité entre tous dans la somme des sacrifices.

» Et si, dans la balance où se mesurera la contribution de chaque Etat à la victoire commune, ne peut être pesé le sang qui fut versé, du moins la France peut-elle espérer que le rang qu'elle occupe sur la longue liste des deuils et des dévastations lui donnera droit à de légitimes ménagements dans un domaine où l'octroi de compensations doit être envisagé. » (2)

« [...] La tenue de nos engagements extérieurs eût rencontré de singulières facilités si le financement de la restauration de nos régions dévastées, mis à la charge de l'Allemagne par toutes les nations signataires du traité de Versailles, nous eût été épargné.

» Si l'abstention de notre principal débiteur ne nous a pas permis jusqu'à ce jour d'aborder un règlement que nous sommes les premiers à souhaiter, aujourd'hui encore ne saurions-nous envisager la possibilité d'assumer le service des annuités qui pourront être fixées, sans que nous ayons au préalable pu achever l'œuvre de réparation des dommages dont ont souffert nos régions dévastées, sans que le secours des versements qui nous étaient dus en vertu du traité de paix nous ait créé les disponibilités nécessaires. Le souci de faire face aux échéances des emprunts qui seront définitivement maintenus à notre charge ne pourra manquer d'exercer une large influence sur la rigueur que nous devrons apporter dans la rentrée de notre créance sur l'Allemagne. L'opinion publique de notre pays ne pourrait admettre que nous consentions, sans une contre-partie légitime dans le règlement des dettes interalliées, un abattement quel-

(1) P. 45.

(1) P. 72.
(2) P. 73.

conque sur un état de payement qui reste la loi des parties et dont le plan Dawes s'est borné à assurer une première mise à exécution.

» La France n'entend renier aucun des contrats qu'elle a consentis, et sa signature sera pour elle toujours sacrée. Mais elle est convaincue qu'un appel aux sentiments de justice qui ont groupé autour d'elle tant de nations au cours de la guerre ne restera pas vain ; elle est convaincue que ses alliés et ses amis répondront aux espoirs qu'elle fonde dans leur haute conscience et leurs sentiments de justice et de solidarité [...].

» A l'extinction des dettes réglées en équité, compte tenu de tous les éléments qui les affectent, selon les termes mêmes du dernier accord de Paris (1), [...] elle consacrera son patient et courageux effort. Ainsi se justifiera la confiance que tous les prêteurs du monde ont mise dans la parole d'un peuple qui n'a cessé depuis dix ans de donner les preuves de son énergie et de son abnégation. » (2)

Amortissement de la Dette publique.

1° Dette intérieure.

Le montant annuel des arrérages de nos fonds consolidés, qui, si l'on tient compte des émissions successives, atteindrait aujourd'hui 6 550 000 000 de francs, a été ramené au 31 juillet 1924, du fait des remboursements opérés depuis dix ans (1 539 000 000), à 5 010 000 000 de francs.

2° Dette extérieure commerciale.

Cette dette s'est trouvée réduite de 7 099 630 640 fr. or, au 31. 12. 1920, à 5 149 516 000, au 31 juillet 1924, un versement de 1 950 000 000 de francs or ayant été effectué à nos créanciers extérieurs en une période de trois ans et demi, « sans que nous ayons opposé à ces règlements ni nos difficultés de trésorerie, ni quelque obstacle né des nécessités du transfert de capitaux importants hors de nos frontières, bien que ces obstacles et ces difficultés aient fait lourdement sentir leur poids sur la tenue de notre change » (3).

Titre II. — Engagements de l'État.

I. Reconstitution des régions libérées.

On sait dans quel état de ruine et de dévastation la guerre laissa nos départements du Nord et de l'Est. Pendant cinq ans, la France, « privée même des annuités de la dette solennellement reconnue par son ancienne ennemie, responsable des dévastations commises », a travaillé au relèvement des départements envahis.

Dès 1924, sur un chiffre total de 3 013 705 demandes d'évaluation présentées, 2 931 591 avaient fait l'objet d'une décision.

« Le relèvement des immeubles bâtis oscille de 81 % pour les maisons d'habitation à 91 % pour les usines. Certes, les doléances sont légitimes des petits sinistrés qui attendent impatiemment le payement de leur dû ; certes, il eût fallu en bonne justice leur faire une part proportionnellement aussi large que celle accordée à l'industrie. Néanmoins, il est loyal de reconnaître que la nécessité de notre rapide redressement économique et de l'amélioration de notre commerce extérieur, dont la déchéance nous avait imposé, au cours de la guerre, le lourd tribut des importations nécessaires pour combler le déficit de notre production nationale, exigeait un prompt relèvement de notre industrie des départements du Nord. L'utilité de cette reconstitution apparaît d'autant plus nettement que la plus large part de nos richesses minières se trouve située dans cette zone, et que l'insuffisance de leur extraction rendait précaire ou onéreux l'approvisionnement de nos usines en matières premières. L'intérêt général de la nation entière commandait donc qu'un grand effort se portât sur cette restauration.

» [...] La même préoccupation devait réserver une place également importante à la remise en culture de nos champs dévastés. » (1)

De même que le relèvement des mines et des industries du Nord de la France a largement contribué aux progrès réalisés dans la balance de notre commerce extérieur, de même la renaissance agricole de ces régions est revenue donner au pays une production qui atteint ou dépasse même celle d'avant guerre.

	Quintaux.		Quintaux.
Avoine 1913..........	14 129 000	1923...	15 519 000
Froment 1913........	17 730 000	1923...	16 314 000
Pommes de terre 1913.	16 840 000	1923...	12 687 000

Enfin, la vie municipale, qui avait été suspendue dans 3 255 communes évacuées, a repris partout aujourd'hui.

Le tableau ci-dessous donne les résultats auxquels on est parvenu au 1er juillet 1924.

	Étendue des dommages. Situation à l'armistice.	Situation au 1. 7. 24.	Travail restant à accomplir.
Habitations	741 993	605 989	136 004
Nombre d'habitants........	2 075 067 (2)	4 298 387	»
Reconstitution du sol en hectares........	3 306 350	2 963 862	342 488
Comblement de tranchées en mètres cubes........	330 000 000	289 220 069	40 779 931
Enlèvement de fils de fer barbelés en mètres carrés......	375 000 000	294 706 796	80 293 204
Reconstitution des terrains de culture (en hectares, terres nivelées)	1 923 479	1 790 910	132 569
Reconstitution ou réparation d'usines........	22 900	»	2 028
Reconstruction des voies ferrées (en kilomètres). intérêt général.	2 400	»	»
Reconstruction des voies ferrées (en kilomètres). — local..	2 409	2 280	129 km.

Les dépenses s'élèvent au 30 septembre 1924 à :

	Francs.
Payement sur le capital des indemnités.	56 728 000 000
Payement d'intérêts sur indemnités......	2 488 000 000
Total :	59 216 000 000

Il importe d'ajouter à ces chiffres les frais de reconstruction, la réparation des biens publics et des voies ferrées, qui représenteront au 31. 12. 1924 une somme de 13 milliards environ.

Dommages causés aux personnes : 36 milliards environ ; charge des intérêts accumulés, correspondant au service des emprunts contractés pour les répar

(1) Cf. Note franco-britannique aux Gouvernements alliés, du 9. 7. 24 : *D. C.*, t. 12, col. 371-374.

(2) Pp. 74-75.

(3) P. 82.

(1) P. 85.

(2) Habitants restés dans les régions libérées.

ns: 19 milliards environ. « L'addition de ces vers éléments assignera aux avances que nous rons effectuées pour le compte de l'Allemagne à fin de l'année 1924 une valeur totale de 129 milrds environ.

« L'élévation de ce chiffre explique pour une large rt l'accroissement de notre dette publique depuis 14 ; et l'origine en étant imputable non seulement x dévastations que la guerre a entraînées, mais rtout au refus que l'Allemagne avait, jusqu'à la ise en œuvre du plan Dawes, opposé à l'exécution ses engagements, c'est en dernière analyse dans la rence de notre ancienne ennemie qu'il convient placer, nous le répétons, la source principale de s difficultés financières actuelles. » (1)

L'achèvement de la reconstitution des régions libées coûtera encore au Trésor 20 milliards environ, présentant une annuité de 1 milliard et demi. Le idget de 1925 prévoit la remise aux sinistrés, au urs de l'année 1925, de sommes s'élevant à 7 milards. « Si cet effort peut être maintenu, la liquiition définitive de notre œuvre de reconstruction ra achevée dans l'espace de deux à trois ans par inscription à notre budget de deux annuités terinales s'élevant pour l'ensemble à une somme inféeure à un milliard. » (2)

II. Chemins de fer.

Les conventions conclues entre l'Etat et les Comagnies de chemins de fer imposent aux finances ubliques des charges qui doivent figurer dans cet ventaire.

Au début de la guerre, la situation des réseaux ait assez précaire. L'année 1913 s'était soldée par n déficit général de 79 millions. Seuls, le Nord, Est et le P.-L.-M. connaissaient de légers excédents.

La guerre a déterminé une hausse considérable des ais d'exploitation (personnel, combustible surtout). es dépenses des réseaux ont atteint en sept années oo % de leur montant originaire, passant de 200 millions aux abords de 7 milliards de francs. es recettes, qui atteignaient 1 700 millions en 1914, e dépassèrent point 5 300 millions en 1920.

Il faut ajouter à cela que pendant la guerre les ompagnies n'avaient pu assurer un entretien normal e leurs services et de leur matériel. Elles durent ompenser ces retards les hostilités terminées. « L'exédent de dépenses qui en découla pour les années 919 et 1920, par rapport au taux normal d'entreien, fut mis à la charge de l'Etat et inscrit dans les critures du Trésor à un compte spécial ouvert par loi du 10. 1. 19. Le solde débiteur de ce compte 'élevait au 30 juin 1924 à 1 575 millions. L'addion des déficits ainsi constatés soit dans les comptes 'exploitation, soit dans les écritures du Trésor, fait essortir un chiffre global de 7 milliards environ, ui représente les pertes réelles subies au cours des ept années de guerre par nos réseaux indépendamient des destructions encourues du chef de l'enemi.

» La convention du 28 juin 1921, approuvée par loi du 29 octobre 1921 (3), fut conçue dans le ut de remédier à cette situation désastreuse. [...]

» Le nouveau régime instaurait une coopération ntre les réseaux et l'Etat et une solidarité financière ntre les diverses Compagnies. Un fonds commun ait créé à cet effet, en vue de jouer le rôle d'un éservoir grossi des excédents de recettes des réseaux prospères et alimentant les Compagnies qui apparaîtraient plus déshéritées ou moins bien gérées. [...]

» L'Etat prenait à sa charge les dettes correspondant à la période de guerre et résultant des déficits qu'avait présentés, pendant toute sa durée, l'exploitation des réseaux. [...] Le relèvement rapide des recettes [...] permet d'escompter pour un prochain avenir un allégement important des charges financières qui incombent au Trésor public. Au surplus, la convention même du 18 juin 1921 prévoit que, à partir de l'année 1927, le fonds commun doit assurer par ses propres ressources et le service des annuités restant à courir pour les obligations émises de 1921 à 1926, et la couverture de tout déficit constaté dans l'exploitation des Compagnies. » (1)

(1) P. 89.
(2) P. 90.
(3) Reproduites dans *D. C.*, t. 6, pp. 493-498.

III. Postes, télégraphes, téléphones.

En 1913, les recettes étaient de 447 157 800 francs et les dépenses de 314 306 715 francs.

En 1919, les recettes étaient de 680 242 037 francs et les dépenses de 1 057 111 189 francs.

Donc, en 1913, un excédent de 132 051 885, et en 1919 un déficit de 376 869 152.

En 1924, les prévisions étaient, pour les recettes, de 1 515 millions, et, pour les dépenses, 1 543 millions, soit un déficit de 28 millions ; pour 1925, avec l'autonomie des P. T. T., on prévoit 1 660 104 159 fr. de recettes contre 1 600 837 768 francs de dépenses. Soit un excédent de 60 millions environ (2).

DEUXIÈME PARTIE

Actif de l'État

TITRE I. — Organisation générale du régime fiscal.

L'inventaire souligne l'effort demandé au contribuable français. Le montant des recouvrements était passé de 4 135 millions en 1913 à 20 552 millions en 1923 ; les rentrées actuelles représentent 497 % des chiffres qui avaient été obtenus avant les hostilités.

Le développement normal des perceptions et l'élévation des tarifs fixés par la loi du 22 mars 1924 porteront les encaissements globaux en 1924 à un taux voisin de 25 milliards, soit 600 % environ des résultats atteints en 1913.

1° Charge par tête d'habitant.

En 1913, la population de la France s'élevait à 39 600 000 habitants ; le recensement effectué en 1921 la limite (Alsace et Lorraine comprises), en raison des pertes cruelles subies pendant la guerre, à 39 200 000 habitants.

La charge d'impôt par tête d'habitant est ainsi passée de 104 francs en 1913 à 524 francs en 1923, progressant de plus de 500 % de son taux primitif.

L'année 1924 portera ce chiffre à 637 francs, soit 612 % de son montant originaire.

2° Charge fiscale par rapport aux revenus privés.

On ne peut guère apprécier l'évaluation de la charge fiscale supportée en 1913 et en 1923 par rap-

(1) Pp. 94, 96. — M. Y. Guyot, dans le *Journal des Economistes* (15. 1. 25), estime que par la réintégration des cheminots, par les mesures prises pour l'application de la loi de huit heures, le ministère actuel augmente les frais des Compagnies, donc leur déficit.

(2) Exactement 59 266 391 francs. L'*Inventaire* (p. 101) fait figurer cette somme, évidemment par erreur, dans la colonne « déficit ». Or, à la page 99, il constate que « le budget de 1925 doit comporter un excédent ».

port à l'importance des revenus privés, que par une conversion des revenus actuels en monnaie d'avant-guerre.

	Franc-papier en millions de francs.	Pourcentage par rapport à 1913 p. 100.	En monnaie d'avant-guerre. D'après le cours annuel moyen du change. Produit des impôts et monopoles fiscaux.	Pourcentage par rapport à 1913.
1913.	4 135	100	4 135	100
1922.	17 479	422	7 400	178
1923.	20 552	497	6 500	157
1924.	25 000	600	7 800	188

A ces contributions permanentes encaissées au profit de l'Etat, il convient d'ajouter, d'une part, les ressources temporaires puisées par l'Etat dans la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre (1) et, d'autre part, les impositions perçues au profit des départements et des communes.

Pour 1924, la charge fiscale totale s'établit approximativement comme suit :

	En millions de francs.
Impôts permanents de l'Etat	25 000
Contributions extraordinaires sur les bénéfices de guerre	1 300
Imposition des départements et des communes	3 993
Charge fiscale totale	30 293

Le revenu actuel des particuliers étant évalué à 125 500 millions de francs, on voit que les prélèvements annuels viennent se fixer au quart environ du revenu national, marquant une augmentation supérieure à 60 % des taux atteints avant les hostilités.

Pour permettre une appréciation plus sérieuse de notre système fiscal, l'*Inventaire* classe les impôts en cinq groupes principaux : 1° impôts sur le revenu ; 2° impôts sur le capital ; 3° impôts somptuaires ; 4° impôts sur divers produits non indispensables à l'existence ; 5° impôts de consommation proprement dits.

Un tableau détaillé indique le montant des recouvrements pour chaque catégorie en 1913 et en 1923. Le rapprochement des deux tableaux ne fait apparaître aucune modification profonde dans notre système fiscal.

Des rubriques particulières font ressortir les caractères principaux de notre système d'impôts et de l'évolution générale qu'il a subie depuis les hostilités : introduction de la progressivité dans les impôts directs sur le revenu ; extension des taxes somptuaires et introduction des tarifs *ad valorem*, pour l'assiette des contributions indirectes ; rendement que nos impôts paraissent dès maintenant susceptibles de produire, et examen des mesures qui permettraient éventuellement de le développer.

(1) « Les rôles émis au titre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre atteignaient au 31 août 1924 un montant global de 17 687 750 200 francs. » (P. 109). Une fois terminée la recherche des omissions qui auraient pu se produire, on peut considérer le chiffre de 18 milliards comme constituant le montant définitif de la contribution spéciale exigée de tous ceux qui ont pu trouver dans la guerre une occasion d'accroître leur richesse. Jusqu'ici, le recouvrement total a été de 11 442 623 700 francs.

Monopoles fiscaux.

Monopole des tabacs :	1913	Produit net :	436 340 000
—	1923	—	1 282 499 000
Monopole des allumettes :	1913	—	31 989 000
—	1923	—	71 707 000

Le produit net des monopoles fiscaux est ainsi passé de 468 millions en 1913 à 1 353 millions en 1923, progressant au cours de cette période de dix années à 289 % de son rendement primitif.

Pour répondre aux principales critiques actuellement formulées à l'égard de ces monopoles (procédés d'achat des matières premières, frais d'exploitation, rendement de la fabrication, conditions dans lesquelles est assurée la vente des produits), le Gouvernement prépare un projet de réformes qui sera prochainement soumis au Parlement, projet qui envisage la constitution des monopoles en offices nationaux, établissements publics rattachés au ministère des Finances et jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

TITRE II. — Domaine de l'État.

A la garantie que représente pour ses prêteurs la contribution de ses nationaux, l'Etat ajoute un gage qui lui est propre et est constitué par les biens qu'il possède personnellement :

Domaine public.

1° Domaine public naturel.

Rivages de la mer, baies, golfes, détroits, etc.

2° Domaine public artificiel.

a) Domaine non militaire : routes, rues, ponts, ouvrages d'art ; voies ferrées, lignes, gares, etc., lignes télégraphiques et téléphoniques ; domaine fluvial, canaux, écluses, barrages, digues ; domaine maritime, ports de commerce et dépendances, outillage ; *b*) domaine militaire : ouvrages de défense, équipement général de l'armée, etc.

Domaine privé.

Le domaine privé est composé d'immeubles que l'Etat possède au même titre que des sociétés ou des particuliers, et qui sont théoriquement assujettis aux charges et obligations de droit commun.

1° Domaine forestier.

Sa valeur était évaluée, en 1879, à 1 263 millions pour la métropole et 67 millions pour l'Algérie, soit 1 330 millions au total. Malgré les dommages subis pendant la guerre, on peut admettre que le capital ainsi immobilisé a quadruplé depuis quarante-cinq ans, tant en raison de la dévalorisation de notre monnaie que du chef des extensions que le domaine a reçues dans nos provinces recouvrées. Sa valeur actuelle s'en fixerait à 5 300 millions environ.

« Le revenu brut de ce capital s'est élevé pour l'exercice 1923 à 140 061 000 francs et figure au projet du budget de 1925 pour 155 070 000 francs, en hausse de 15 millions, hausse résultant de l'augmentation du prix du bois et du développement de l'exploitation en régie dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. » (1)

2° Mines de la Sarre.

Le traité de Versailles donne à la France la propriété des mines de charbon situées dans le territoire du bassin de la Sarre et règle dans ses art. 4

(1) P. 149.

60 les conditions d'exercice de ce droit. L'exploitation des mines a été faite au compte de la France à dater du 10. 1. 1920.

Un programme important de travaux neufs a permis d'améliorer l'exploitation, ainsi qu'il ressort du taux de l'extraction journalière :

En 1919, 30 828 tonnes par jour de travail.
En 1920, 31 100 — —
En 1921, 34 404 — —
En 1922, 38 054 — —
En 1923, 43 190 — —

Pour faire face à cet accroissement de production, on a augmenté l'effectif du personnel :

En 1919, 61 121 ouvriers et 1 450 ingénieurs.
En 1923, 74 138 ouvriers et 3 045 ingénieurs.

Les résultats des exercices 1920, 21, 22 et 1923 se résument comme suit :

Bénéfice net en francs.
En 1920 : 72 049 246,76.
En 1921 : 70 895 813,29.
En 1922 : 99 919 364,06.
En 1923 : 35 119 311,33.

Les résultats moins favorables en 1923 s'expliquent par une longue grève qui a ramené le nombre de jours de travail de 302 en 1920 ou 295 en 1922 à 2 en 1923.

La valeur des mines de la Sarre a été portée au compte de la France pour une somme de 300 millions de marks or en vertu de l'arrangement du mars 1922, chiffre qui, bien que n'ayant point encore été homologué par la Commission des Réparations, est accepté par le Gouvernement comme base du calcul pour la détermination de la somme inscrite à l'actif de l'Etat sous cette rubrique.

3° *Mines de potasse d'Alsace.*

Le gisement de potasse d'Alsace s'étend sur une superficie de 21 000 hectares : il appartenait à trois groupes allemands. Ces mines furent mises sous séquestre à l'armistice.

Extraction en 1913	346 105 tonnes
— en 1919	502 338 —
— en 1923	1 133 200 —

La loi du 13 avril 1921 donna au Gouvernement l'autorisation de procéder au rachat de ces mines. Le rachat fut réalisé à la date du 24 mai 1924, moyennant un prix de 195 millions de francs payables en versements annuels.

« Sans doute, en comparaison du montant total des recettes de l'Etat, ce domaine ne fournit pour l'équilibre de ses charges qu'un appoint peu important. Dans les 32 à 33 milliards de francs auxquels s'élève environ aujourd'hui le chiffre de nos rentrées annuelles, les produits du domaine proprement dits ne dépassent pas 300 millions [...]. » (1) Mais on ne saurait en tirer quelque conclusion relative à sa valeur en capital, qui reste considérable [...]. « Les récents travaux des experts de la Commission des Réparations ont montré que si les biens détenus par l'Etat étaient en fait inaliénables, certains d'entre eux, tels que forêts, mines ou chemins de fer, pourraient du moins être en quelque sorte hypothéqués et servir de gage à la conclusion de larges opérations de crédit. » (2)

(1) P. 141.
(2) *Ibid.*

TITRE III. — Comptes débiteurs envers l'État.

1° Créance sur l'Allemagne.

La créance des Gouvernements alliés sur l'Allemagne est née du traité de Versailles, qui met à la charge de nos anciens ennemis la réparation de tous les dommages causés par la guerre. Ce principe posé, la Commission des Réparations fut chargée d'établir le montant de la dette du Reich. En attendant la fixation définitive de ce chiffre, un acompte de 20 milliards de marks or devait être versé par l'Allemagne avant le 1er mai 1921.

Les Gouvernements alliés, après avoir reconnu à la Belgique, par l'accord du 16 juin 1919, une priorité de 2 milliards 1/2 de francs sur les premiers acomptes, arrêtèrent à la Conférence de Spa les pourcentages de répartition :

France 52 % ; Angleterre 22 % ; Belgique 8 % ; Italie 10 % ; Serbie 5 % ; autres Alliés 3 %.

La situation de nov. 1921 au moratorium de 1922.

Le montant de la dette de l'Allemagne et de ses Alliés fut arrêté à la date du 1er mai 1921 (1) au chiffre de 132 milliards de marks or. Cette somme était accrue de la dette de guerre de la Belgique, que le traité de Versailles avait mise à la charge de l'Allemagne.

A cette même date, la C. D. R. fixait « l'état des payements, prescrivant les époques et les modalités pour garantir et éteindre l'entière obligation de l'Allemagne au titre des réparations » (2).

Ce plan prescrivait l'émission par l'Allemagne, en représentation de sa dette, de 3 séries d'obligations :

Série A : fixée à un montant de 12 milliards de marks or ; elle devait être émise avant le 1er juillet 1921 ;

Série B : correspondant à 38 milliards de marks or ; elle serait émise avant le 1er novembre 1921.

Le solde, représentant environ 82 milliards de marks-or, était constitué par les obligations de la série C, dont la création était reportée à une date que fixerait la C. D. R. d'après les facultés de payement de l'Allemagne. Ces payements étaient garantis par des fonds spéciaux qui englobaient :

a) Le produit des droits à l'importation et des taxes à l'exportation ;

b) Un prélèvement en devises étrangères égal aux 26 centimes de la valeur des exportations allemandes;

c) Le produit de tous autres impôts ou ressources jugés nécessaires pour parfaire les sommes ainsi réservées.

Une sous-Commission de la C. D. R., le Comité de Garanties, se rendit en Allemagne en juin 1921 pour mettre en œuvre ce programme.

Les contrôles organisés par lui jouèrent à peu près régulièrement jusqu'à l'occupation de la Ruhr.

Mais, la situation monétaire empirant, le cabinet du Reich, se refusant à établir les impôts qui lui eussent fourni les sommes nécessaires pour acheter les devises dont le versement lui était demandé, eut recours à une émission de billets de la Reichsbank. L'évasion des capitaux s'accélérait.

Les demandes de moratoire de 1921 et 1922.

Dès novembre 1921, le Gouvernement allemand demande le bénéfice d'un moratoire. La requête du Gouvernement allemand reçut une satisfaction partielle : par décision du 21 mars 1922, les obli-

(1) Cf. Etat de payements (6. 5. 21), art. 1er ; *D. C.*, t. 5, p. 531.
(2) *In extenso : ibid.*, pp. 530-533.

gations du Reich étaient réduites pour 1922 à un versement de 2 170 millions de marks or, dont 720 étaient payables en devises étrangères et 1 450 devaient être constitués par des prestations en nature. Les allocations en espèces assuraient le service de la priorité belge : les prestations se partageaient entre la France (950 millions de marks-or) et les Alliés.

Mais le Reich n'allait point tarder à manquer à ses premiers engagements. Dès le 18 juillet 1922, il demandait la remise jusqu'à la fin de l'année du reliquat des payements en devises qu'il devait effectuer et annonçait que la situation financière ne lui permettait aucun versement en espèces en 1923 et 1924.

Quant aux prestations en nature, les Alliés reçurent à peu près intégralement les allocations qui leur avaient été attribuées.

Restait à régler le problème pour 1923 et 1924. Le 27 novembre 1922, le chancelier Cuno confirme l'impossibilité dans laquelle se trouve l'Allemagne de faire face à ses engagements.

Les discussions interalliées qui suivirent firent ressortir les divergences que séparaient les diverses conceptions alliées.

La France s'opposait à un moratoire sans garanties et sans gages précis. Elle exposa ses vues les 10 et 11 août 1922 à la Conférence interalliée de Londres et les cristallisa dans le plan qu'elle déposa à la Conférence de Paris le 3 janvier 1923.

Le Gouvernement britannique se montrait partisan d'un moratoire de longue durée, sans gages spéciaux.

On ne put arriver à un accord ni à la Conférence de Londres (9-11 décembre 1922) ni à la Conférence de Paris (2-4 janvier 1923).

La Commission des Réparations ayant au cours de cette période constaté le 26. 12. 22, pour le bois, et le 9 janvier 23, pour le charbon, le manquement de l'Allemagne au sens du paragraphe 18 de l'annexe II à la partie VIII du traité de Versailles, les Gouvernements français et belge décidèrent de procéder par l'occupation de la Ruhr à la saisie des gages qu'ils jugeaient indispensables.

Occupation de la Ruhr.

En pénétrant dans la Ruhr, les Gouvernements français et belge, auxquels s'était joint théoriquement le Gouvernement italien, « entendaient saisir, dans toute l'étendue des territoires que les troupes occuperaient, les gages nécessaires pour assurer les versements que l'Allemagne avait déclaré ne pouvoir exécuter » (1).

Des missions d'ingénieurs et de techniciens devaient établir un contrôle étroit de la perception des recettes saisies, l'activité industrielle et commerciale des territoires occupés devant se développer librement dans le cadre de surveillance qui était créé.

Mais la résistance passive vint modifier le rôle primitivement assigné à ces missions et amener la création d'organismes multiples chargés d'assurer le fonctionnement des services que le Gouvernement du Reich abandonnait. Le bilan général des gages saisis dans l'Allemagne occupée du 1er janvier 1923 au 31 août 1924 se traduit par un excédent de recettes net de 3 300 millions de francs or et 769,3 millions de marks or.

(1) P. 161. — Sur le problème des réparations, voir, dans la *D. C.*, t. 10, col. 323-367, une série de documents échangés entre les Gouvernements anglais et français au sujet de l'occupation de la Ruhr ; — consulter également la liste de références publiée col. 367.

Plan des experts et accord de Londres.

L'idée de la nomination d'un Comité d'experts
naquit des difficultés que soulevait la question des
réparations. La Commission des Réparations adopta
le 30 novembre 1923 une résolution qui décidait la
nomination de deux comités d'experts appartenant
aux pays alliés et qui recevraient mission d'examiner
le premier, les moyens d'assurer l'équilibre budgé-
taire et la stabilité monétaire en Allemagne, le
second, les mesures qu'il convenait de prendre à
l'égard des évasions de capitaux. Réunis et installés
le 15 janvier 1924, ces comités déposèrent leur
rapports trois mois plus tard, le 9 avril 1924 (1)
Le plan des experts représente un travail d'ordr
purement pratique et positif. Son but est de trouve
une solution qui permette à l'Allemagne de satisfair
ses créanciers sans porter atteinte à l'équilibre d
son économie générale. Il ne fixe que le mécanism
propre à assurer de larges sorties de fonds, mai
sans déterminer le montant même de la dette alle
mande ni le nombre d'échéances à prévoir.

Le plan prévoit enfin une distinction très nett
entre le versement des sommes par l'Allemagne entr
les mains d'un organisme de contrôle, d'une par
et leur transfert effectif aux Gouvernements alliés
d'autre part. Les annuités dont le versement do
assurer la libération de l'Allemagne seront prélevé
sur trois catégories de ressources : impôts, chemin
de fer et obligations industrielles.

Les experts ont estimé indispensable le rétabli
sement de l'équilibre budgétaire en recommandan
d'une part, une atténuation de dépenses, parfois tro
libérales ; d'autre part, un développement d
recettes fiscales, actuellement insuffisantes et inf
rieures aux charges que supportent certains pa
alliés.

Le déficit des chemins de fer ne s'explique q
par un défaut manifeste de gestion. Les exper
ont estimé que, cette situation une fois amélioré
les chemins de fer allemands pourraient réalis
d'importants bénéfices. Aussi ont-ils prévu la remi
aux Gouvernements alliés, à titre de payement, d
11 milliards de marks or représentés par des obl
gations hypothécaires de premier rang, porta
intérêt à 5 % et bénéficiant d'un amortisseme
annuel de 1 %.

Enfin, le Comité a estimé que la chute du ma
avait pratiquement éteint la dette obligatoire d
industries allemandes ; il était donc possible d'exig
de ces industries, à titre de participation au pay
ment des réparations, une somme de 5 miliards
marks or, représentés par des obligations analogu
à celles des chemins de fer.

Comme garanties de ces obligations imposées
l'Allemagne, on a assigné aux Alliés le contrôle
certains revenus spéciaux : douanes, impôts s
l'alcool, tabac, bière, sucre. Le produit de c
ressources est directement versé entre les mains
l'organisme de surveillance, qui l'affecte aux pay
ments prévus par le traité en remettant le solde
la disposition de l'Allemagne.

Enfin, pour permettre le rétablissement financi
et économique de l'Allemagne, les experts lui o
concédé un moratorium partiel de quatre années,
rendement des diverses ressources retenues au pl
des experts étant porté progressivement de 1 millia
pour la première annuité à 2 500 millions de mar
or pour la cinquième année, considérée comm
année type.

Un indice basé sur des groupes de statistiqu

(1) Cf. *D. C.*, t. 11, col. 963-1023.

représentatives permettra de mesurer l'accroissement de la prospérité économique de l'Allemagne et de régler la majoration que seraient susceptibles de recevoir les annuités fixes prévues par le plan.

Toutes les sommes ainsi fixées seront versées à une banque nouvelle, dont le Comité a réglé l'organisation, au crédit de l'agent des payements de réparations.

Un comité spécial assurera le transfert des sommes encaissées aux Alliés.

Le plan des experts ne s'est point proposé, on l'a déjà vu, de déterminer à nouveau le montant de la dette de l'Allemagne. « Il laisse intact pour les Alliés le droit de réclamer à leur débiteur le montant intégral des 132 milliards de marks or auxquels a été fixée leur créance. La France n'a abandonné aucune part de ses droits : les conditions dans lesquelles sera définitivement réglée la question des dettes interalliées commanderont l'attitude qu'elle gardera à l'égard de sa propre débitrice et dicteront les abattements qu'elle pourra éventuellement lui consentir. » (1)

2° Créances sur les États étrangers autres que l'Allemagne.

Le tableau ci-dessous définit l'importance de ces créances.

Russie (ancien régime)	6 023 300 000
— (divers Gouvernements)	490 000 000
Belgique	3 067 295 000
Yougo-Slavie	1 738 566 000
Roumanie	1 132 000 000
Grèce	537 514 000
Pologne	895 400 000
Tchéco-Slovaquie	542 200 000
Italie	350 273 000
Portugal	9 000 000
Esthonie	3 500 000
Lettonie	9 000 000
Lituanie	2 300 000
Hongrie	800 000
Autriche	331 926 000
TOTAL :	15 133 074 000

TITRE IV. — Situation économique.

1° Agriculture.

L'objectif principal de notre production agricole est d'assurer avec ses propres ressources l'alimentation du pays. C'est donc vers le marché intérieur qu'elle doit orienter ses ambitions ; c'est vers le paysan que se tournent aujourd'hui les espérances de la nation pour un retour à des conditions moins difficiles.

L'agriculture française a un autre but : l'exportation de certains produits fins, vins, fruits, beurre, œufs, primeurs, exportation qui lui permet de collaborer grandement au redressement de notre balance commerciale.

Avant les hostilités, la production du blé en France marquait une augmentation continue. Elle était passée de 73 282 quintaux pour la période 1871-1880 à 89 127 pour la période 1901-1910. Ce qui nous avait permis de réduire nos appels à l'étranger, de 7 741 quintaux à 2 618.

Même développement dans le cheptel.

La guerre allait porter la plus rude atteinte à cette prospérité. La mobilisation allait enlever à la culture 60 à 80 % de son personnel. Non seulement la superficie des emblavements va se réduisant, mais le rendement à l'hectare diminue. En 1915, on compte 5 849 milliers d'hectares cultivés avec un rendement de 11,04 quintaux à l'hectare. En 1917, 4 191 milliers d'hectares, avec un rendement de 8,73 seulement (1).

L'Etat dut prendre des mesures pour assurer le ravitaillement du pays. On fit la soudure des récoltes par des achats à l'étranger. Détenteur de toute la production, l'Etat déterminait le prix d'achat du blé à un taux suffisamment rémunérateur pour encourager le paysan à emblaver ; les grains étaient cédés au meunier à un taux qui permettait de maintenir le prix du pain à un niveau modéré. — Le trésor public supporta la perte que représentait l'écart entre les cours d'achat du grain et son prix de cession à la minoterie. Cette politique allait coûter la somme de 3 334 360 648 francs 23, dont 3 214 360 648 fr. 23 constituent encore des découverts du Trésor.

La guerre allait nous laisser dix départements dévastés, un sol dont la valeur productive avait dépéri, un cheptel diminué.

Trois tâches appelaient d'urgence les efforts de tous, amélioration des cultures sur tout le territoire, reconstruction des régions dévastées, développement du cheptel.

1° Amélioration des cultures sur tout le territoire.

Nature des productions.	Superficies cultivées en milliers d'hectares		
	1913	1919	1923
Blé	6 542	4 604	5 527
Seigle	1 176	771	879
Orge	760	561	706
Avoine	3 979	2 855	3 458
Maïs	458	297	308
Pommes de terre	1 548	1 256	1 434
	Quantités produites en milliers de quintaux métriques.		
Blé	96 919	49 653	79 055
Seigle	12 715	7 299	9 377
Orge	10 438	5 000	10 232
Avoine	51 826	24 936	54 790
Maïs	5 431	2 534	3 012
Pommes de terre	135 860	77 306	95 341

(1) P. 174.

(1) Le ministre de l'Agriculture vient de publier un tableau de la situation agricole de la France. Les chiffres suivants méritent de retenir l'attention :

Les terres labourables, en cultures ou en jachères, couvraient en 1910 23 678 846 hectares ; en 1918, nous n'avons plus que 20 831 480 hectares. En 1921, grâce à l'appoint de l'Alsace-Lorraine, on revient à 22 590 640. Fin 1923, la situation n'a point encore été rétablie et l'on reste à 22 678 280 hectares.

Prés naturels, herbages, pacages et pâturages : En 1910, 10 062 850 hectares ; en 1920 (Alsace-Lorraine en plus), 10 877 160 ; en 1923, 10 931 200.

Vignes en production : 1910 : 1 684 523 hectares ; 1918 : 1 568 917 ; 1920 (Alsace-Lorraine) : 1 578 696 ; 1923 : 1 608 545. Soit sur 1910 une diminution de 75 978 hectares.

Landes et terres incultes : 1910 : 3 909 480 hectares ; la guerre étend ce chiffre jusqu'à 5 022 690 hectares ; fin 1923, il revient à 4 749 420, soit 839 940 hectares improductifs de plus qu'en 1910.

Cultures maraîchères : 1910 : 248 246 hectares ; 1918 : 246 970 hectares ; 1921 : 299 880 hectares ; 1923 : 294 940.

2° *Reconstitution des régions dévastées.*

(Voir col. 651.)

3° *Reconstitution de notre cheptel.*

Espèces.	1913	1919	1923
	en milliers de têtes.		
Chevaline	3 222	2 413	2 847
Mulassière	188	167	192
Asine	356	303	283
Bovine	14 788	12 374	13 749
Ovine	16 131	8 991	9 925
Porcine	7 036	4 080	5 405
Caprine	1 435	1 168	1 352

2° Industrie.

L'industrie a souffert des mêmes dévastations que l'agriculture. Notre extraction houillère, qui était de 41 millions de tonnes en 1913, était tombée à 22 millions en 1919. Elle a atteint 38 543 670 tonnes en 1923.

Même effort de l'industrie métallurgique pour retrouver sa prospérité d'avant-guerre.

En 1913, la production mensuelle était de 750 000 tonnes pour la fonte et de 582 000 pour l'acier. En 1921, elle était de 280 100 pour la fonte et de 258 600 pour l'acier. En mars 1924, elle est revenue aux chiffres respectifs de 639 500 et 572 900 tonnes.

3° Commerce.

Transports.

a) Chemins de fer.

(Voir col. 653.)

Nombre de voyageurs transportés :

1920	521 341 956
1921	591 632 423
1922	646 347 021
1923	691 913 000

Nombre de wagons chargés :

1920	11 930 851
1921	13 406 626
1922	16 150 176
1923	20 770 000

Il faut également retenir un accroissement notable du matériel.

En 1913 : locomotives, 14 344 ; wagons, 425 092.

En 1923 : locomotives, 19 828 ; wagons, 554 414.

b) Navigation intérieure.

La situation se présente sous un jour moins favorable. Les transports fluviaux n'ont pas dépassé en 1923 le chiffre de 33 884 000 tonnes embarquées, alors qu'ils avaient atteint en 1913 42 039 000.

c) Navigation maritime.

Mouvement dans les ports :

En 1919 : nombre de navires, 46 012 ; nombre de tonneaux, 32 223 582.

En 1923 : nombre de navires, 49 557 ; nombre de tonneaux, 72 391 820.

Navires français :

En 1919 : nombre de navires, 15 430 ; nombre de tonneaux, 15 781 395.

En 1923 : nombre de navires, 15 732 ; nombre de tonneaux, 20 224 062.

L'inventaire indique pour terminer une amélioration sensible à la crise dont souffrait notre marine marchande. Alors que le tonnage désarmé atteignait au 15 octobre 1922 1 117 000 tonneaux, l'importance s'en réduisait à 730 000 tonneaux au 15 janvier 1923 et à 351 000 tonneaux au 15 janvier 1924.

Commerce extérieur.

	Valeur milliers de francs.	Poids quintaux métriques.
Importations :		
1913	8 421 332	442 203 860
1923	32 608 012	549 215 366
1er semestre 1924	19 872 656	281 417 284
Exportations :		
1913	6 880 217	220 745 130
1923	30 431 510	247 890 197
1er semestre 1924	21 282 300	137 174 813

Balance en milliers de francs (1) *des importations et des exportations.*

	1914	1920	1921	1922	1923	1er semestre 1924
	en milliers de francs.					
Importations	6 402 169	49 904 897	22 067 908	23 930 328	32 608 012	19 872 656
Exportations	4 868 834	26 894 938	19 772 512	21 378 943	30 431 510	21 282 300
	— 1 533 335	— 23 009 959	— 2 295 396	— 2 551 385	— 2 176 502	+ 1 409 644

Notre balance commerciale est donc actuellement créditrice pour la première fois depuis une période de 20 années.

4° Domaine colonial.

La place qui dans notre commerce extérieur est réservée à nos relations avec nos colonies se mesure pour l'année 1923 par les chiffres suivants :

	En millions de francs.
Importations en France.	
Des colonies	3 072
Des pays étrangers	29 536
TOTAL	32 608
Exportations de France.	
Vers les colonies	4 070
Vers les pays étrangers	26 362
TOTAL	30 432

Notre trafic avec nos colonies reste ainsi limité à 9,42 % du montant de nos importations et à 13,37 % de la valeur de nos exportations. Il n'avait pas dépassé en 1913 les taux respectifs de 9,46 % et 12,01 %.

5° Alsace-Lorraine.

Il convient de réserver une place spéciale à l'Alsace-Lorraine dans l'inventaire de la richesse de notre pays et dans sa comparaison avec les résultats qu'il présentait avant-guerre.

Superficie cultivée : 1913 : 926 700 hectares. — 1923 : 930 156 hectares.

Extraction de la houille : 1913 : 3 795 962 tonnes. — 1923 : 4 165 725 tonnes.

(1) L'inventaire porte « en millions » ; il faut lire évidemment « milliers ».

La principale valeur du sous-sol lorrain réside ıs ses gisements de fer. L'extraction du bassin Metz-ionville s'est élevée pour 1923 à 10 779 125 tonnes, présentant près de la moitié de la production totale la France, qui n'a pas excédé 23 428 000 tonnes. ılgré tout, de larges progrès restent à accomplir, bassin lorrain ayant réalisé en 1913 une produc-'n de 21 136 676.

La présence de ces gisements de fer appelait la śation d'une puissante industrie métallurgique, i a pris une large place dans notre activité tionale.

La production de l'Alsace-Lorraine représente, en et, 34,9 % de la production totale de la France ur la fonte, 31,12 % pour l'acier, 36,13 % pour demi-produits, et 31,96 % pour les produits finis.

Pétrole : 1913 : 49 584 tonnes métriques. — 1923 : 695 tonnes métriques.

Potasse: 1913: 350 300 tonnes. — 1923: 1 578 000 tonnes.

TROISIÈME PARTIE

Bilan général de l'État

Actif de l'État.

		Francs. Millions de francs.	Francs or. Millions de francs.
Domaine de l'Etat.			
ıns non susceptibles d'évaluation.....		Mémoire	Mémoire
opriétés affectées à des services publics..........		9 400	2 500
opriétés non affectées à des services publics..........		1 250	330
is et forêts..........		5 300	1 400
nes de la Sarre..........		1 400	375
emins de fer..........		70 000	18 520
seaux télégraphiques et téléphoniques.		5 500	1 450
quidation des stocks..........		580	150
Compte débiteurs.			
éances de la nation correspondant au capital des impôts.			
pôts permanents..........	596 000		
pôts non permanents......	3 500	—	
Total.......	599 500	599 500	158 680
Créance sur l'Allemagne.			
ınuités fixes du plan Dawes..........		103 900	27 500
ınuités supplémentaires du plan Dawes.		Mémoire	Mémoire
éances sur les autres Etats..........		Mémoire	Mémoire
Total de l'actif.......		796 830	210 905

Passif de l'État.

Dette publique.

		Francs. Millions de francs.	Francs or. Millions de francs.
Dette intérieure :			
ette perpétuelle ou à long terme..........	149 395		
ette à court terme..........	37 174		—
ette flottante. Bons du Trésor et de la D. N....,	61 500		
ette flottante. Dépôt de fonds au Trésor..........	6 781		—
ette flottante. Avances de la Banque de France..........	23 000		
otal de la Dette intérieure.	277 850	277 850	73 550
Report de la Dette intérieure.	277 850	277 850	73 550
Dette extérieure :			
Dette politique..........		Mémoire	Mémoire
Dette commerciale..........		19 450	5 149
Dette viagère :			
Pensions de guerre..........		34 500	9 130
Pensions civiles et militaires........		30 000	7 940
Comptes créditeurs :			
Achèvement de la reconstruction des régions libérées..........		22 000	5 820
Compagnies de chemins de fer......		520	140
Budget des P. P. T..........		500	130
Capital correspondant aux charges militaires permanentes..........		111 000	29 380
Capital correspondant aux charges des services civils permanents..........		146 000	38 640
Capital correspondant aux dépenses civiles et militaires non permanentes..........		18 500	4 890
Total........		660 320	174 769

***

La quatrième partie de l'Inventaire est consacrée à la *Trésorerie*. Elle examine les divers postes du bilan qui vient d'être dressé. Dans la cinquième (*Situation budgétaire*), on trouvera exposés les traits principaux du projet de budget pour 1925 qui se résument dans un retour à l'unité et à l'équilibre budgétaires par la présentation de toutes les dépenses dans un cadre unique, et par l'inscription en contrepartie de recettes exclusives de toute ressource d'emprunt.

Après avoir indiqué combien, malgré sa grandeur, l'effort fourni par la France est encore insuffisant, après avoir annoncé l'élargissement des attributions et la consolidation du statut de la Caisse d'amortissement, gérée par les représentants autorisés de toutes les classes de la nation, le ministre des Finances souligne à grands traits les caractères fondamentaux de la politique monétaire du Gouvernement. Il repousse « comme un crime contre la patrie, toute tentative d'inflation. Les catastrophes qu'engendrerait le recours à un pareil expédient, les bouleversements qu'il entraînerait dans notre économie générale ne peuvent permettre à un Gouvernement soucieux de la sécurité de l'épargne française, de l'allégement du prix de la vie, de la prospérité nationale, d'accepter la responsabilité d'une mesure appelée à rendre vains tous les sacrifices déjà consentis pour l'assainissement de nos finances, et à compromettre, définitivement, le relèvement du pays.

» Nous écarterons avec la même fermeté toute opération qui se proposerait la dévalorisation du franc. Nous estimerions manquer ainsi à la parole que nous avons engagée à l'égard des porteurs de nos fonds, et nous sommes certains que le coup brutal qui serait porté à la loyale exécution des contrats entraînerait la secousse la plus grave dans notre économie nationale.

» Nous pensons, par contre, qu'une revalorisation trop brusque de notre monnaie présenterait, si même la possibilité en était aujourd'hui reconnue, des dangers aussi sérieux. » (1) Le souci d'éviter tout déséquilibre entre les divers éléments de notre vie économique « commande de tâcher d'éviter des varia-

(1) Pp. 254-255.

tions brutales dans la valeur de notre monnaie ».

« Aussi, nous estimons que la stabilisation des changes et, partant, des prix, reste le remède le plus efficace contre le malaise économique dont nous souffrons aujourd'hui. [...] Pour la lutte immédiate contre une spéculation éventuelle, nous avons constitué, par la conclusion récente de l'emprunt Morgan (1), une réserve qui nous permettra d'opposer à une manœuvre de la grande spéculation, quelle qu'en soit l'origine, une parade efficace. » (2)

Il faut espérer enfin que « la stabilisation de notre monnaie fera progressivement place, au cours des années à venir, à une lente revalorisation, qui par le jeu de la consolidation de la dette, de son amortissement et de sa conversion à l'heure voulue, sans secousse, d'un mouvement continu, largement échelonné, lui permettra de franchir les étapes nécessaires pour retrouver un jour la valeur qu'elle a perdue » (3).

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES

contenus dans l' " Inventaire " et qui n'ont pu trouver place ci-dessus

(1) Cf. *D. C.*, t. 12, col. 1283-1298.
(2) P. 255.
(3) P. 256.

RAPPORTS, OPINIONS ET DISCOURS

Solutions monétaires.

M. François Piétri, député de la Corse, écrit (*France et Monde*, 1. 2. 25) :

Que faut-il entendre par stabilisation du franc et quels sont les moyens d'obtenir cette stabilisation ?

Stabiliser une monnaie, c'est lui imprimer une loyale valeur, indépendante des mouvements de simple opinion, n'oscillant que dans des limites définies, gouvernées elles-mêmes par une offre et une demande concrètes.

Donc, pour réaliser cette circulation, cette libération nécessaire de l'or, il faut que le stock de billets de banque, ou de ce qui en tient lieu sous d'autres formes, soit ramené à une proportion approximative de deux fois cet or.

Pour cela, deux doctrines :

1° Ou bien conserver la valeur faciale actuelle de l'or et faire disparaître par conséquent les 2/3 environ des billets ou des effets présentement circulants : c'est ce qu'on nomme la *déflation* ;

2° Ou bien maintenir le nombre actuel de billets en circulation, mais, à l'inverse, relever en proportion la valeur faciale de l'or monnayé. C'est ce que les financiers anglo-saxons (et Keynes, qui a spécialement étudié ces questions) appellent la *dévaluation*. Ce dernier procédé, à mon avis, est le meilleur du moment que le franc a pris, tout seul, et par la force même des choses, une valeur d'échange nouvelle [...], il faut changer la définition du franc, tenter de légaliser, pour le fixer une bonne fois, un état de fait déjà existant. [...]

En tout cas : 1° Il est chimérique d'escompter le retour du franc à son ancien état à moins d'assurer [assigner] à cette guérison une durée pratiquement absurde ;

2° Il est dangereux, il peut être désastreux, de nous obstiner dans l'incertitude actuelle, sans risquer un écroulement monétaire « à l'allemande », avec toutes ses complications et tous ses périls.

Le premier remède à la crise est le rétablissement de la confiance.

Dans un discours prononcé le 1er février à Châteaudun, M. de Lasteyrie, ancien député, ministre des Finances dans le ministère Poincaré, a caractérisé ainsi la situation actuelle (*Petit Parisien*, 2. 2. 25) :

Le Cartel se figurait que l'impulsion nouvelle donnée à notre politique extérieure allait influencer de la façon la plus heureuse notre situation fina-

cière et économique, qu'elle allait provoquer une détente des changes et une amélioration des conditions de la vie.

Il n'en a rien été.

Au 11 mai dernier, la livre sterling cotait 66 points; elle dépasse aujourd'hui 88 (1).

Au 11 mai, le pain valait 1 fr. 20 ; il est monté aujourd'hui à 1 fr. 55 et l'on nous laisse prévoir une hausse nouvelle.

Le Gouvernement proclame à chaque occasion son intention de remettre de l'ordre dans les finances ; mais il laisse la désorganisation s'introduire dans le pays. Il y a un désaccord profond entre les déclarations rassurantes du Gouvernement et les actes de faiblesse auxquels il se laisse aller. [...]

Est-ce que le réveil des passions anticléricales, est-ce que le manquement aux promesses sacrées faites aux Alsaciens et aux Lorrains ne sont pas de nature à troubler l'état moral du pays ?

Est-ce que cette parole d'un des membres les plus influents de la majorité (2) : « On prendra l'argent où il est », est faite pour rassurer l'opinion, pour amener des souscriptions à nos emprunts ? N'est-ce pas le cri de ralliement des expropriations futures ?

Voilà les causes de la crise actuelle.

Pour la surmonter, cette crise, il faut à tout prix rétablir la confiance ; on ne la rétablira qu'en changeant de politique.

La confiance ne s'impose pas par des lois et des décrets ; elle est faite de ces impondérables qui dominent le monde et dirigent les actions des hommes.

La crise actuelle ne saurait être conjurée par des systèmes financiers, quelque ingénieux qu'ils soient ; elle n'est pas du domaine de la technique ; c'est une crise psychologique, une crise d'opinion.

Que l'on rétablisse la confiance, et une grande partie des difficultés actuelles disparaîtra aussitôt.

Il faut rassurer le pays et non l'inquiéter.

Il faut rechercher tout ce qui peut unir les Français entre eux et non ce qui les divise.

Il faut pratiquer une politique d'ordre et de paix sociale.

Mais cette politique-là n'est-elle pas l'opposé de celle que les dirigeants du Cartel ont pratiquée jusqu'à ce jour ?... Voilà les raisons profondes de l'inquiétude du pays.

Un programme général d'action.

A l'issue du déjeuner donné le 4.2.25 par l'Union du Commerce et de l'Industrie, M. François-Marsal, ancien président du Conseil, a prononcé un discours dans lequel il a étudié les divers aspects de la situation économique et financière actuelle, et que la *Journée Industrielle* (5. 2. 25) analyse ainsi :

Après avoir mis en lumière, en s'appuyant notamment sur l'exemple de la Russie, les dangers de l'étatisation, démontré la nécessité de créer, dans le domaine financier, une situation favorable à l'épargne, et, dans le domaine fiscal, un système propre à encourager le travail, il a abordé le problème monétaire.

Pour sortir de la situation actuelle, il n'y a que trois moyens : en premier lieu, le système des assignats, qui consiste à intensifier la fabrication des signes monétaires jusqu'à ce que ceux-ci aient une valeur unitaire voisine de zéro ; à ce moment, on crée une nouvelle monnaie, saine, et on laisse tomber l'ancienne.

Ou bien, second moyen, avoir le courage de ramener la confiance, d'améliorer peu à peu la valeur unitaire de la monnaie, de revaloriser lentement l'actif de l'Institut d'émission. Cette solution, adoptée en 1920 par le Gouvernemnt et par la Banque de France, prévoyait la revalorisation de l'actif en quinze ou seize ans à raison de 2 milliards par an ; elle n'a été exécutée qu'à moitié.

Reste le troisième moyen, la « solution du moindre effort » : c'est la dévaluation. Pour la réaliser, il suffit d'obtenir une stabilisation relative des changes. La valeur du franc se trouve alors fixée par hypothèse au cours même où il est descendu, la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque est annulée et théoriquement la circulation de l'or peut reprendre sur la base de la nouvelle parité.

Ainsi, tous les débiteurs sont favorisés et tous les créanciers spoliés. Ainsi, tous ceux qui ont en leur possession des valeurs or sortent indemnes de la crise, et seuls souffrent ceux qui ont fait confiance à la patrie, ceux qui ont apporté une monnaie encore saine à l'Etat, aux communes, aux régions dévastées. Tels sont les divers aspects du problème.

Les difficultés techniques ne sont rien, on peut toujours les surmonter. Ce qui est difficile, pour le Parlement, c'est la clairvoyance, la volonté, la continuité de vues. Une erreur de principe, dans l'ordre économique ou dans l'ordre fiscal, se répercute dans l'ordre financier et se traduit par le bouleversement monétaire.

M. François-Marsal a terminé par le résumé de son programme d'action, qui repose, dans l'ordre économique, sur la liberté de travailler, de produire, d'acquérir ; dans l'ordre fiscal, sur la liberté de conserver, d'épargner, de transmettre ; dans l'ordre financier, sur la consolidation, l'amortissement de la dette, par le scrupuleux respect des engagements, seule base de la confiance et du crédit ; enfin, dans l'ordre monétaire, sur l'assainissement lent et progressif de la valeur du franc : seul moyen d'assurer une politique d'argent bon marché et d'éviter à des milliers de bons Français des souffrances cruelles et imméritées.

La situation du budget, de la Trésorerie et de la Dette publique en 1924.

M. Henry Bérenger, rapporteur général du budget au Sénat, a fait devant la Commission des Finances de cette assemblée l'exposé de la situation du budget, de la Trésorerie et de la Dette publique en 1924. Le *Temps* en rend compte en ces termes :

Il a montré que le système de la « reconduction » d'un budget sur l'autre, en l'espèce de 1923 à 1924, n'avait pas donné de bons résultats. Les comptes ont été embrouillés, mais n'ont pas été diminués, bien au contraire. Et l'on a eu besoin de cinq lois de finances en quatorze mois pour aboutir à ce résultat médiocre.

M. Henry Bérenger a totalisé les recettes et les dépenses afférentes aux deux budgets de 1924, le budget dit général et le budget dit des dépenses recouvrables. Ces deux budgets, réunis en un seul, se présentent, au 31. 1. 1925, de la manière suivante :

Dépenses : 32 milliards 399 millions de francs ;
Recettes : 28 milliards 749 millions de francs ;

(1) A l'heure où paraissent ces lignes, la livre dépasse 92. (Toutes les notes sont de la *D. C.*)

(2) M. Renaudel.

Déficit : 3 milliards 650 millions de francs.

Tel apparaît, à l'heure actuelle, le déficit probable de l'ensemble de l'exercice 1924. Mais il convient de remarquer que ce déficit était beaucoup plus considérable les années précédentes et qu'il n'a cessé d'aller en diminuant depuis l'année 1920.

D'autre part, si l'on s'en était tenu à la classification antérieure du budget général ordinaire, on aurait trouvé, pour ce budget général en 1924, un excédent de recettes de 3 milliards 500 millions, même en y comprenant l'allocation exceptionnelle de 500 francs aux fonctionnaires.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du déficit constaté, car il provient de l'incorporation de toutes les dépenses recouvrables dans le budget général, et il accuse une diminution de près du triple par rapport à l'année 1923. Cette diminution est due à des plus-values fiscales pour plus de 5 milliards en 1924 et aussi à l'application des nouvelles lois fiscales d'avril 1924.

M. Henry Bérenger a ensuite examiné la trésorerie en 1924. Il a montré que l'ensemble de ses décaissements s'est élevé à 38 milliards 913 millions de francs, dépassant ainsi de 6 milliards 500 millions les dépenses purement budgétaires. Ces décaissements de trésorerie ont concerné, les uns, des dépenses extrabudgétaires (comptes spéciaux, intérêts à la Banque de France, remboursements de la dette extérieure, etc.), les autres, des dépenses de capital faites pour les régions libérées (Crédit national, etc.). Le rapporteur général a demandé que certains de ces comptes de trésorerie soient désormais réincorporés au budget de la France, de façon à limiter sévèrement tous décaissements extrabudgétaires.

M. Henry Bérenger a ensuite analysé la situation de la dette publique en 1924. Il a montré qu'elle s'est accrue de près de 7 milliards pour la dette intérieure, et de près d'un milliard au pair pour la dette extérieure. Il en a conclu à la nécessité de consolider et d'amortir le plus tôt possible et, en attendant, de réaliser les plus énergiques compressions de dépenses.

Enfin, le rapporteur général a terminé par un tableau de la production nationale en 1924. Il a montré l'accroissement considérable de notre production minière, notamment en charbon, de notre fabrication métallurgique et textile, de notre production sucrière et viticole, de nos trafics et de nos échanges.

La balance commerciale se chiffre, pour 1924, par un excédent de plus de 1 milliard 300 millions, alors qu'elle se soldait, en 1923, par un déficit de 2 milliards 200 millions. Le franc s'est stabilisé. Il n'y a donc pas lieu à pessimisme.

M. Henry Bérenger a conclu en constatant les progrès accomplis en 1924, soit pour le rendement des impôts et des monopoles (5 milliards de plus-value), soit pour la diminution des appels à l'emprunt, soit pour les exportations commerciales, soit pour la production industrielle et sucrière. Partout, le déficit creusé par la guerre diminue en 1924. La France pourra continuer en 1925 son redressement budgétaire et économique, à condition qu'on réalise de rigoureuses économies dans les administrations et qu'on fasse confiance aux capitaux comme aux contribuables.

Du *Temps* (6. 2. 25) :

M. Louis Dausset a fait hier au groupe de l'Union démocratique et radicale un exposé de la situation financière.

Le sénateur de la Seine a fourni des indications précises sur la crise de trésorerie et, en particulier, la crise monétaire, qui raréfie en ce moment la circulation dans des proportions inusitées.

« Il y a à cela des causes diverses, a-t-il fait remarquer : la vie chère, la désaffection de la clientèle pour les valeurs mobilières, le relèvement des traitements des fonctionnaires, d'autres encore. »

Mais la principale cause réside dans le manque de confiance. Depuis quelques mois, l'argent s'évade ou se cache, par suite des bruits tendancieux répandus un peu partout sur le danger bolcheviste et la menace de mouvements révolutionnaires. Une sorte de panique, entretenue également par les divisions politiques et religieuses, et qui s'aggrave tous les jours, a fortement éprouvé le marché des valeurs et a provoqué dans une mesure assez grave la fuite des capitaux. L'application au 1er janvier du bordereau de coupons n'est pas étrangère non plus à cet état de choses. Ce système inapplicable, inopérant et vexatoire, a un vice essentiel, il vise neuf fois sur dix des petits porteurs qui ne sont pas assujettis à l'impôt global sur le revenu.

M. Dausset estime donc qu'il est avant tout indispensable de ramener la confiance. Avec la confiance, les billets de banque reviendront dans les caisses de l'Etat, et la Banque de France pourra se contenter de la limite de 41 milliards fixée par l'Etat. Celui-ci pourra même rembourser le grand établissement d'émission. La confiance permettra encore au Trésor de faire face aux formidables échéances des mois de juillet, septembre et décembre prochains, qui atteignent plus de 21 milliards.

Optimisme ou pessimisme ?

M. Lucien Romier écrit dans le *Figaro* (9. 2. 25) :

Faut-il être optimiste ou pessimiste ?

Simplement, il faut être prévoyant et travailler. Les circonstances peuvent ébranler nos nerfs d'une manière ou d'une autre à un moment déterminé ; à vrai dire, en matière économique, le mal n'est jamais tout à fait mauvais, ni le bien tout à fait bon. De notre propre effort dépend, le plus souvent, notre fortune ou notre infortune.

Le seul mal économique devant lequel les commerçants et les producteurs demeurent désarmés, c'est l'absence de confiance. Car l'échange suppose la confiance, confiance privée et confiance publique. Le défaut de confiance atteint les échanges à leur racine.

Ce mal nous menace. [...]

L'épreuve décisive approche. Elle se résume dans le problème financier. De l'impression que la discussion de la loi de finances produira sur l'opinion en France et à l'étranger dépend, en grande partie, la sécurité des affaires pendant les mois à venir.

Notre situation financière, à tout prendre, est moins mauvaise qu'il semble. Nous sommes dans la position d'un homme qui vivrait et travaillerait sur un échafaudage fatigué. Notre faculté de travailler, de travailler fructueusement, n'est en rien atteinte. Si nous ne nous agitons pas trop et fortifions l'échafaudage, nous pourrons attendre que soit construite une maison solide. Au contraire, si nous jouons les excités et cessons de consolider les étais, ce sera d'abord le vertige, puis la panique, enfin la chute.

Auprès du problème financier, tous les autres sont secondaires. [...]

Faut-il être optimiste ou pessimiste ? L'allure des prochains débats financiers vous permettra de vous former à ce sujet une opinion précise.

Les conditions du redressement du franc.

[M]. Lambert-Ribot, secrétaire général de l'Union [des] Industries Métallurgiques, conclut dans son [re]marquable rapport sur la situation générale de [la] France (*Temps*, 20. 2. 25) :

[Q]u'au lieu d'entraîner le pays dans des expériences [dan]gereuses pour essayer d'appliquer des théories [soc]iales aventurées et des idéologies, les pouvoirs [pub]lics aient l'énergie de subordonner tous leurs [effort]s à la poursuite du relèvement économique et [fin]ancier du pays. Qu'ils donnent aux Français un [idé]al national susceptible de développer en eux l'en[th]ousiasme et le désintéressement, qui seuls permet[tro]nt de l'atteindre. Alors la confiance renaîtra. Le [cha]nge du franc, qui dépend à l'heure actuelle autant [d'é]léments moraux que de données matérielles, [s'a]méliorera, et, la prospérité renaissant sur des [bas]es stables, il sera possible, par surcroît, au pa[tro]nat de continuer son œuvre et de faire bénéficier [cha]que jour davantage les ouvriers et leurs familles [de] la prospérité de l'industrie.

BIBLIOGRAPHIE

A) Ouvrages généraux.

[Ber]nard (G.). — « La situation financière des Nations » : *Le Droit Nouveau* (25. 1. 25). — Etudie brièvement le problème des changes, les questions du budget et du Trésor public ; les dettes publiques, les dettes interalliées, la question du payement des réparations ; — la situation économique. Conclut : « Alors que, dès 1918, les autres nations ont pu se recueillir et réparer leurs pertes, notre pays a fait un admirable effort de reconstruction. Il l'a fait tout seul, sans demander l'aide de personne et sans attendre les payements de l'Allemagne. C'est donc cette reconstruction essentielle à son équilibre économique qui a conditionné jusqu'à ces derniers mois sa politique financière. Elle a su s'arrêter à temps sur la voie de l'inflation. Maintenant, elle n'a plus qu'à entrer dans la voie de l'assainissement de notre monnaie et de l'équilibre budgétaire. »

[C]assel (G.). — *La monnaie et le change après 1914.* 1 vol. in-8°. Bibliothèque internat. de science et de législation financière. Paris. Giard, 1923.

[C]harbonnet (G.). — *La politique financière de la France pendant la guerre (août 1914-novembre 1920).* 1 vol. in-8° de 360 pages. Bordeaux. Cadoret et Delmas, 1922.

[D]uboin (J.) (1). — *Réflexions d'un Français moyen.* Préface de H. de Jouvenel. 1 vol. in-12. Paris. Payot, 1925. — Sous une forme alerte et imagée, l'auteur développe avec une lumineuse clarté les aspects les plus ardus du problème monétaire, tel qu'il se présente à l'heure actuelle.

[Fr]onte (A.). — *Finances de guerre.* 1 vol. Editions de la *Vie Universitaire.* Paris, 1924.

[H]. Hauser. — « Des obstacles au retour à des relations commerciales stables entre les peuples » : *Revue économique internationale* (25 oct.-10 nov. 1924). — Montre surtout qu'il ne pourra y avoir de relations stables entre les peuples tant que la question des réparations ne sera pas réglée. La situation monétaire est une autre cause d'instabilité dangereuse, pour les pays riches comme pour les pays pauvres. Le remède ne peut être trouvé dans un retour pur et simple à la liberté des échanges, parce que, en raison des inégalités entre les peuples, la libre concurrence aboutirait à l'écrasement des faibles par les forts. Ni la clause de la nation la plus favorisée ni le système wilsonnien de l'égalité des conditions commerciales ne peuvent nous guérir. L'idéal serait que la Société des Nations se constituât en Directoire économique. Pour préparer cette solution, actuellement irréalisable, le plus sage est de constituer entre les peuples des ententes économiques partielles.

Jèze (G.) — « Les Finances », dans *La Politique républicaine*. 1 vol. in-12. Alcan. Paris, 1924. — La restauration des finances publiques doit se faire après l'étude des phénomènes économiques et conformément aux idéals démocratiques. L'empirisme financier suivi pendant et depuis la guerre a entraîné pour les Français d'énormes sacrifices qui ne figurent dans aucun compte publié ; ni inflation ni déflation ; stabilisation de la monnaie ; les emprunts ; les impôts ; le budget ; les exploitations industrielles publiques.

Keynes (John Maynard). — *La Réforme monétaire* (traduction française de Paul Franck). 1 vol. in-12. Edit. du Sagittaire. Paris, 1924. — I. Conséquences sociales des fluctuations monétaires ; — II. Les finances publiques et les changements de valeur de la monnaie : *a*) l'inflation considérée comme un moyen d'imposition ; *b*) la dépréciation de la monnaie contre l'impôt sur le capital ; — III. La théorie de la monnaie et des changes étrangers ; — IV. Les alternatives de la politique monétaire : *a*) dévaluation ou inflation ; *b*) stabilité des prix ou stabilité des changes ; *c*) le rétablissement de l'étalon or ; — V. Propositions positives en vue de la réglementation future de la monnaie. — Pour la France, Keynes propose que l'on pratique, sur le franc, la dévaluation jusqu'à un niveau où le service de la dette publique interne n'excède pas les capacités du contribuable.

Marion (M.). — « Le retour à la saine monnaie après la Révolution » : *Revue de Paris* (1. 10. 23). — Montre comment s'effectua le retour à l'ancienne monnaie ; la baisse des prix ; l'état des finances publiques.

Nogaro. — *La monnaie et les phénomènes monétaires contemporains.* 1 vol. in-8° de 322 pages. Paris. Giard, 1924. — Voir en particulier 1re partie, ch. v : « La crise monétaire depuis la guerre de 1914 » ; et 2e partie, ch. II : « La monnaie et le mouvement des prix. »

Olphe-Gaillard. — *Histoire économique et financière de la guerre 1914-1918.* 1 vol. in-8° de 504 pages. Paris. Marcel Rivière, édit. 1924. — La crise du crédit ; les moratoriums ; les transports ; le commerce extérieur ; le change ; la production industrielle ; la production agricole ; la consommation ; les finances ; les emprunts ; les impôts ; la reconstitution.

Pupin (R.). — *Richesse de la France devant la guerre.* 1 vol. in-8°. Rivière. Paris, 1916. — Essai d'évaluation directe de la fortune privée des Français ; revenus nets du capital et du travail ; montant de la fortune privée en France à diverses époques ; son accroisse-

(1) M. J. Duboin est député de la Haute-Savoie.

ment annuel ; évaluation du capital et des épargnes depuis 1850 ; évolution comparée du capital, des revenus, des épargnes et du budget de l'Etat en France de 1850 à nos jours.

Réformes politiques (Les) de la France. Conférences faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales par MM. L. Loucheur, G. Leygues, A. de Monzie, P. Raynaud, H. Lemery, H. de Jouvenel. 1 vol. in-8°. Bibliothèque générale des Sciences sociales. F. Alcan. Paris, 1924.

Régimes et circulations monétaires d'après-guerre : Etude des conditions dans les différents pays. Documentation réunie sur l'initiative de la Société des Nations. London. Harrissons and Son's Ltd, 1923. — Exposé objectif. *France*, ch. IV, pp. 33-55 : Situation d'avant-guerre ; politique monétaire et bancaire du Gouvernement pendant la guerre ; mesures prises ; leur répercussion sur la situation actuelle ; renseignements statistiques ; le système bancaire et monétaire actuellement en vigueur ; contrôle et soutien officiel du change ; causes de la dépréciation du franc.

Rist (Ch.). — *La déflation en pratique (Angleterre, Etats-Unis, France, Tchéco-Slovaquie).* 1 vol. in-8° de 172 pages. Giard. Paris, 1924. — V. chap. IV : La déflation en France ; principes, application ; la situation budgétaire et la déflation ; le change et les bons du Trésor ; différence entre les périodes 1871-1876 et 1918-1923. De nombreuses annexes graphiques et statistiques.

Théry (E.). — « Le problème du règlement de nos dettes extérieures » : *Economiste Européen* (23 et 30. 1. 25).

B) Situation économique et financière de la France.

Alfassa (M.). — « Notre équilibre financier » : *Nouvelle Revue* (15. 3. 24).

Allix (Edgard). — « Le projet de budget de 1925 » : *Revue Politique et Parlementaire* (10 nov. 1924).

Arthuys (J.). — *Le problème de la monnaie.* 1 vol. in-12. Paris. Nouvelle Librairie Nationale, 1921. — Importance du problème. L'avilissement du franc et ses conséquences.

Aucuy (Max). — « Organisons la production et le travail » : *Journal des Economistes* (15. 2. 24).

Augé-Laribé. — *Le paysan français après la guerre, 1923.* 1 vol. in-12. Garnier. Paris, 1923. — Ce qu'est devenue l'agriculture après la guerre. Montre les efforts faits pour réorganiser les exploitations rurales ; conséquences économiques et sociales de la guerre ; situation de l'ouvrier agricole ; moyens de permettre aux paysans de rester attachés à la terre.

Bonnet (G.) et Auboin (R.). — *Les finances de la France.* 1 vol. in-8° de 384 pages. Paris. Payot, 1924.

Ferdinand-Lop (S.). — *Les ressources du domaine colonial de la France.* 1 vol. in-16 de 149 pages. Dunod (collection des Documents politiques et sociaux). Paris, 1924. — Dépeint la vie économique de nos colonies, donne des renseignements nombreux sur leur production et leur mouvement commercial. Surtout indications précises sur l'agriculture, l'élevage, la richesse du sol, l'activité industrielle. Riche documentation.

« France économique (La) en 1923 » : *Revue d'Economie politique* (mars-avril 1924). — Important numéro consacré tout entier à la situation économique de la France (population, mouve-ment des prix, finances publiques, réparations, marché monétaire, change, bourse des va-leurs, émissions, banques ; commerce exté-rieur, politique douanière et traités de com-merce, législation commerciale interne ; pro-duction agricole, industrie houillère, méta-lurgie, industrie électrique, houille blanche, transports, marine marchande ; marché d[u] travail).

François-Marsal (F.). — « Finances et politique » : *Revue de Paris* (1. 3. 24). — Fait ressorti[r] entre autres choses que la partie financière d[e] l'occupation de la Ruhr a été moins bie[n] conduite que la partie politique.

— *L'effort financier de la France.* Broch. in-8°. Paris, 1924.

Jèze (G.). — « La situation financière de la Fran[ce] et le programme financier du Gouvern[e]ment » : *Revue de Science et de Législatio[n] financière* (avril-juin 1924, pp. 355-379). — La situation véritable ; les problèmes à r[é]soudre ; les remèdes.

— « La situation financière de la France en se[p]tembre 1924 » : *Revue de Science et de Législ[a]tion financière* (juill.-sept. 1924, pp. 489-53[.]). — La politique extérieure, le bilan financie[r], le budget biennal ; mesures financières pr[é]conisées par l'initiative parlementaire en v[ue] de la consolidation de la dette publique ([la] loterie comme moyen de salut) ; les propos[i]tions d'initiative parlementaire en vue de [la] consolidation de la dette flottante (le prélèv[e]ment sur le capital, l'immunité fiscale d[es] titres d'emprunt public) ; les propositio[ns] d'initiative gouvernementale pour l'assainiss[e]ment des finances (le régime fiscal des valeu[rs] mobilières).

— « La situation financière de la France à la fi[n] de l'année 1924 » : *Revue de Science et [de] Législation financière* (oct.-déc. 1924, pp. 70[.]-737). — Recettes et dépenses, balance du com[]merce, bilans de la Banque de France, cou[rs] des changes, dette flottante ; indices des pr[ix] de gros ; le programme financier du Gouve[r]nement ; l'emprunt intérieur 5 % (nov.-déc. 1924), l'emprunt extérieur américain [de] 100 millions de dollars (emprunt Morgan), la manœuvre de Bourse de mars 1924.

Lachapelle (G.). — *Notre situation financièr[e].* 1 vol. in-8° de 179 pages. Paris, Rousta[n], 1921. — La vérité sur notre situation fina[n]cière ; la gestion des finances publiques ; l[es] moyens de Trésorerie et l'accroissement de [la] dette ; le problème des réparations ; le dang[er] de l'inflation, remèdes et réformes.

Lanoir (P.). — *Le crédit de la France.* 1 vol. in-1[2]. Paris. Giard, 1922. — L'offensive contre [le] franc ; la politique et le change ; contre l'i[n]flation menaçante ; l'offensive contre le fra[nc] est intérieure ; le problème de l'action ; u[n] graphique marquant les courbes du dollar [à] Paris de 1918 à 1923.

Lasteyrie (de). — *Les finances françaises au co[urs] de la dernière législature.* Broch. in-8°. Par[is], 1924, et *Eclair* (11. 12. 24), qui reprodu[it] intégralement la conférence faite le 10. 12. 2[4], salle Malakoff. Voir aussi « Le Bilan du Bl[oc] National 1919-1924 » (*Revue de Paris*, 15. 1. 24). — Dans un exposé précis et lumineu[x], l'ancien ministre montre que la Chambre [de] 1919 a sauvé le pays de la ruine. « La cau[se] fondamentale de toutes nos difficultés, c'

l'inexécution du traité de Versailles. »

LECARPENTIER (G.). — *La dette et les ressources de l'Etat français depuis 1913 et l'avenir de nos finances.* Broch. in-8°. Editions du Comité d'études et de défense fiscales. Firmin Didot. Paris, 1924. — La situation financière de la France en 1924 ; les facultés contributives du pays ; ses ressources budgétaires ; la progression du rendement des différents impôts ; notre dette extérieure. « La situation peut se résumer ainsi : budget ordinaire en équilibre, grâce aux sacrifices que supportent les contribuables. Restent deux inconnues : notre dette extérieure et notre créance sur l'Allemagne. Qu'il nous soit fait remise de cette dette, et que l'Allemagne s'acquitte de la sienne envers nous, et la France — à condition de supporter encore pendant quelques années un lourd fardeau fiscal et d'être en mesure de diminuer ses charges civiles par des réformes administratives profondes, et ses charges militaires par toutes garanties possibles, pourvu que cette garantie soit solide et bien fondée contre un retour offensif de l'Allemagne — peut regarder l'avenir avec confiance si elle conserve ses habitudes traditionnelles de travail et reprend ses anciennes habitudes d'économie et d'épargne. »

MARTIN (GERMAIN). — *La situation financière de la France (1914-1924).* 1 vol. in-8° Edit. Les Cours de Droit. Paris, 1925. — Montre notre relèvement économique et financier; optimiste; analyse la situation financière par rapport au milieu économique, l'effort de la Banque de France, notre système fiscal ; conclut : « C'est maintenant que se pose la question de savoir si nous avons définitivement gagné ou perdu la guerre. Persister dans la situation financière de ces dernières années, c'est aller à des impossibilités absolues dans le domaine financier. [...] Une volonté de sacrifice très complète ne suffirait point à donner une solution au problème. Toute mesure radicale aurait une répercussion fâcheuse sur le cours du franc. Le problème monétaire est lié au problème financier. Budget, fiscalité, dette intérieure, dette extérieure, forment un tout qui s'exprime dans le cours du change. L'ensemble doit être l'objet de solutions solidaires et non fragmentaires. [...] Le problème financier et monétaire ne nous apparaît comme soluble que si la nation tout entière apporte son concours à des Gouvernements éclairés ayant sacrifié leurs intérêts personnels et leur ambition à la cause de la défense nationale. [...] Le dévouement à la chose publique dans l'égalité des sacrifices peut seul sauver et nos patrimoines et le crédit de l'Etat, à la condition que la politique n'impose plus à la conduite financière de nos budgets ses caprices et ses combinaisons. [...] Aux Finances, un homme hors des atteintes de l'intrigue et de l'instabilité parlementaire, responsable des seuls actes de son ressort. C'est une nécessité pour la France, si elle veut revenir à la prospérité économique. »

— *Les finances publiques de la France et la fortune privée (1914-1925).* 1 vol. in-8° raisin. Paris. Payot (Bibliothèque technique), 1925. — Montre comment s'est transformée la situation financière de la France ; expose la politique que doit faire l'Etat pour surmonter les graves difficultés de l'heure présente et en même temps ce que doit être l'attitude de l'épargnant pour aider l'Etat, s'il veut sauvegarder la valeur de son patrimoine.

MONDET (N.). — « Le projet de budget 1925 » : *Journal des Economistes* (15. 10. 24).

RIST (CH.). — « Le budget de 1925 et le crédit de la France » : *Revue d'Economie politique* (sept.-oct. 1924). — Tableaux statistiques ; dépenses et recettes des budgets de 1913 à 1924 ; progression des recouvrements de 1919 à 1924 ; produit des impôts dans les régions libérées et dans le Nord de la France, de 1919 à 1924. « L'œuvre des cinq dernières années a été de préparer l'équilibre budgétaire que le projet actuel apporte enfin. L'œuvre des trois ou quatre années qui viennent doit être la stabilisation financière, condition préalable de l'indispensable stabilisation monétaire. Le chemin qui, à nos yeux, mènerait plus sûrement au but, c'est une politique qui, en prélevant les frais de reconstitution sur les recettes définitives, mettra fin à l'accroissement des dépenses et rendra à la France l'élasticité budgétaire, condition première de l'indépendance, de sa politique intérieure et extérieure. »

SCELLE (G.). — « La véritable situation des finances françaises » : *Europe nouvelle* (12. 5. 23).

« Situation (La) après l'emprunt » : *Le Pour et le Contre* (14. 12. 24).

Situation financière (La) : Numéro spécial de l'*Action Nationale* (févr. 1925). — Dans ce numéro : DUMONT (CH.) : « Comment la trésorerie assurera-t-elle les échéances de 1925 ? » (p. 33) ; — NOGARO (B.) : « La stabilisation du franc et la réglementation de l'émission » (p. 36) ; — PIETRI (F.) : « La solution du problème financier ne peut être que monétaire » (p. 47) (publié également en brochure par la *Journée Industrielle*). Croit 1° que la solution du problème financier ne peut être que monétaire ; 2° qu'elle est réalisable ; 3° qu'il est temps d'y songer ; — Les discussions financières à la Chambre : extraits des débats de la Chambre des députés (séances des 14, 16, 17, 18 et 19 février 1925) : 1° Discours de M. VIOLETTE (1re séance du 14. 2. 25) : le problème de notre trésorerie est un problème national ; 2° discours de M. BOKANOWSKI (1re séance du 14. 2. 25) sur la crise de confiance ; 3° discours de M. A. LANDRY (1re séance du 16. 2. 25) : étudie l'équilibre du budget, les besoins de notre trésorerie et la nécessité d'une consolidation ; 4° discours de M. E. BOREL : montre la bonne situation économique de la France, mais sa mauvaise organisation monétaire : il faut une réforme monétaire ; 5° discours de M. J. DUBOIN (1re séance du 17. 2. 25) : étudie le problème de la stabilisation monétaire et souligne les dangers de la politique de revalorisation du franc ; pour lui, le seul remède est la stabilisation définitive du franc par le retour à l'or ; 6° discours de M. LOUCHEUR (2e séance du 17. 2. 25) : insiste sur la gêne profonde qui résulte pour la circulation générale du fait que des milliards sont cachés : les milliards de la peur ; 7° discours de M. CLÉMENTEL (2e séance du 19. 2. 25), qui clôt la discussion générale sur la loi de finances et dans lequel le ministre indique les mesures prises par le Gouvernement pour redresser le change.

VALOIS (G.). — *Le mystère de la rue de Rivoli. Grandeur et décadence du franc sous le ministère*

de *M. de Lasteyrie*. 1 vol. in-12. Nouvelle Librairie Nationale. Paris, 1924.

WOLFF (R.). — *La situation financière de la France*. Brochure in-8°, éditée par A. S. Cahen. Paris, 1924. — I. Situation monétaire (le change, la parité des pouvoirs d'achat, l'Institut d'émission); — II. Finances publiques (le budget, la trésorerie); — III. Marché financier (la Bourse, l'épargne, les banques). — « Durement éprouvée par la guerre, ayant retardé trop longtemps les sacrifices fiscaux rendus nécessaires par la carence de l'Allemagne, la France a été victime d'une guerre monétaire sans précédent qui l'a mise à deux doigts de la catastrophe. D'un sursaut d'énergie, elle a consenti les impôts nécessaires pour équilibrer son budget et a reconnu le danger qu'il y avait à méconnaître même involontairement les règles d'une sage gestion financière. Il a suffi que la Banque se montrât disposée à reprendre son rôle de régulateur pour démolir le château de cartes de la spéculation étrangère, qui est devenue ainsi par sa position vendeur le meilleur artisan du relèvement du franc. Ce redressement s'appuie non seulement sur une situation financière désormais consolidée, mais sur une situation économique relativement très favorable [...]. »

C) La question des changes et le problème du franc.

ALLIX (E.). — « La déflation » : *Revue politique et parlementaire* (10 janv. 1924).

ARTHUYS (J.). — *Comment éviter la banqueroute*. 1 vol. in-16 de 222 pages. Paris. Nouvelle Librairie nationale. 1925.

— *Le problème de la monnaie; comment il se pose aujourd'hui; l'avilissement du franc et ses conséquences*. 1 vol. in-16 de 196 pages. Paris. Nouvelle Librairie nationale, 1925.

CHAUMEIX (A.). — « La défense du franc » : *Revue de Paris* (1. 2. 24). — Il faut faire avant tout des économies, supprimer les monopoles, dont le rendement devient illusoire, et réformer notre système fiscal.

DAUSSET. — « La défense du franc » : *Renaissance politique, littéraire et artistique* (16. 2. 24).

DECAMPS (JULES). — « La question du change et le Rapport des experts » : *Action Nationale* (mai-juin 1924).

— « La Crise du franc » : *Revue de Paris* (15. 4. 24). — Historique de la bataille des changes de mars 1924.

— « L'avenir du franc » : *Revue de Paris* (1. 12. 24). — « Aucun redressement financier, aucune restauration économique ne sont possibles, si on ne procède d'abord à la consolidation de la devise nationale. [...] Nous n'aurons vraiment la paix que le jour où la convertibilité du billet sera assurée, c'est-à-dire lorsque notre système monétaire aura été de nouveau accroché à l'or. [...] Que l'on soit partisan de la dévaluation, que l'on soit partisan de ramener le franc au pair d'avant-guerre, le chemin à suivre au début est le même. Il faut observer la même discipline : d'abord, tout faire pour que l'inflation soit à jamais proscrite; en second lieu, réduire la dette de l'Etat envers la Banque afin d'abaisser le pourcentage des actifs immobilisés servant de contre-partie aux billets; enfin, réduire dans une large mesure, soit par voie d'amortissement, soit par voie de consolidation, nos dettes flottantes intérieure et extérieure. La sécurité monétaire est à ce prix. »

« Défense (La) du franc » : *Expansion économique* (janvier 1924).

DELAVELLE (E.). — *La comptabilité en francs or*. En appendice : Le *franc or monnaie de compte*, par G. VALOIS; et Les *payements en or dans le Commerce et l'Industrie*, par J. ARTHUYS. 1 vol. in-8° carré de 121 pages. Paris. Nouvelle Librairie nationale, 1925.

DOUCET (R.). — « Contre l'inflation » : *Monde Economique* (31. 1. 25). — « ... Il n'existe qu'un seul et unique remède à l'inflation : amortir la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque de France. Toute autre combinaison issue de l'imagination du ministre des Finances, quelques avantages qu'elle puisse avoir par ailleurs, ne fera pas remonter le franc d'un centime. »

DURAND (A.). — « Pour une monnaie saine et stable » : *Grande Revue* (juin 1924). — Il faut à tout prix mettre fin aux variations de l'étalon monétaire, plus dangereuses que sa dépréciation; l'instabilité est l'essence même du papier monnaie; elle est due au déséquilibre de notre budget. Pour y remédier, il faut dévaluer le franc à 0 fr. 20 or, taux imposé par les conditions économiques et financières actuelles. Etude détaillée de cette opération.

DUPUIS (CH.). — *Comment sauvegarder l'avenir du franc*. 1 vol. in-16 de 127 pages. Paris. Plon, éditeur (collection des problèmes d'aujourd'hui), 1924.

JENNY (F.). — « La stabilisation du franc » : *Temps*, suppl. économ. (30. 1. 25). — Etude des deux thèses de la restauration et de la dévaluation du franc.

JONAS (ED.). — « Pourquoi le franc baisse » : *Revue de Science et de Politique financière*, 1924, p. 197 et suiv.

KELLERSOHN (MAURICE). — « Reclassement et Revalorisation » : *Sémaphore de Marseille* (21 et 25. 2. 25). — Commente la déclaration faite par le rapporteur général des Finances à la Chambre le 14 février : « La seule solution, c'est celle qui consiste à reclasser notre franc »; et le 16 : « L'opinion de M. le ministre des Finances comme celle de toute la Commission, du moins dans sa grande majorité, c'est qu'il faut reclasser le franc ». — Montre que « reclassement » n'est qu'une autre forme du jargon financier pour « revalorisation »; souligne en même temps toutes les difficultés de l'opération et indique les conditions auxquelles elle peut devenir possible.

LALLEMAND (CH.). — *La crise monétaire et son remède*. 1 vol. in-8° de II-34 pages, 5 diagr. Paris. Gauthier-Villars, 1924. — Décrit brièvement la situation monétaire des grandes nations qui, avant la guerre, avaient adopté l'étalon or; est opposé à la revalorisation du franc, qui est au point de vue technique une opération impossible à réaliser. Ce n'est point avec des décrets que l'on pourra modifier l'état de choses actuel.

— « Peut-on relever le franc » : *Revue politique et parlementaire* (10. 10. 24). — « La crise sans précédent dont souffre actuellement le monde a pour principale cause, d'une part, la quasi universelle disparition de l'étalon d'or, c'est-à-dire d'une unité monétaire fixe, soustraite à toute influence psychologique et financière et, de l'autre, son remplacement par des monnaies de papier dont la valeur,

basée sur le crédit personnel de l'Etat émetteur, se trouve livrée à tous les caprices de l'opinion et à toutes les manœuvres d'une spéculation sans scrupules. Abandonner l'étalon d'or, c'était livrer à l'ennemi les clés du pays. Quelques-uns des plus grands Etats sont déjà ruinés de ce fait. D'autres sont gravement malades. Le seul remède pour eux, c'est le retour à l'or, par la destruction progressive des billets sans gages réels. [...] Il faut avant tout ramener la confiance dans le pays. Un des meilleurs moyens serait de faire en principe chaque année, pendant douze années, un emprunt dont le montant serait exclusivement consacré au payement des 2 milliards dus à la Banque de France et au retrait d'une somme correspondante de billets. Au bout d'un an ou deux, le mouvement de hausse du franc étant amorcé, la seule plus-value du rendement des impôts qui en serait la conséquence automatique permettrait, sans nouvel emprunt, le remboursement en question [...]. Agir sur le franc, c'est faire pour notre situation financière un peu ce que l'on fait en manœuvrant le régulateur d'une puissante machine. Mais créer un nouveau franc, ce serait porter un coup mortel à notre crédit auprès des étrangers qui ont cru à la parole de la France et, par leurs achats de valeurs françaises, témoignent de leur confiance dans notre relèvement. »

...ry (R. G.). — « Le change et la Trésorerie »: *Revue des Deux Mondes* (15. 3. 24).

...SSE (A.). — « Sur la stabilisation monétaire : Chimères et réalités »: *Economiste français* (21. 4. 23).

— « Produire. Epargner »: *Economiste français* (8. 3. 24).

— « La crise des changes »: *Economiste français* (29. 3. 24). — Souligne la nécessité d'une politique financière nettement établie.

— « Les conditions premières de l'assainissement financier »: *Economiste français* (27. 12. 24).

— « Sur les petits et les grands moyens d'éviter l'inflation »: *Economiste français* (31. 1. 25). — Nous sommes arrivés au point le plus critique de notre histoire financière depuis la guerre. Redoute l'inflation et reste pessimiste quant au résultat des moyens employés jusqu'ici pour y obvier.

— « Ce qu'il faut stabiliser, c'est la confiance »: *Economiste français* (7. 2. 25). — Notre situation monétaire, étant donné les éléments très possibles — certains si l'on suit une politique financière sérieuse — du relèvement du franc, doit nous faire repousser les suggestions des guérisseurs empiriques. Les écouter complaisamment serait porter atteinte à la confiance que moins que jamais il importe de compromettre à cette heure critique. C'est elle qu'il faut s'efforcer de stabiliser. »

...UILLIER (J.). — *Le problème du franc.* Broch. extr. du *Bulletin de la Société scientifique de l'Isère*, 1924. — Peut-on revaloriser le franc alors qu'il a déjà perdu 70 % de sa valeur? L'auteur est d'avis que la revalorisation ne pourrait être obtenue que par la déflation ; or, elle paraît difficilement réalisable ; ou elle ne pourrait l'être que par étapes après une longue période de prospérité ininterrompue. Une revalorisation rapide aurait aussi de graves conséquences économiques. Peut-être pourrait-on revenir à l'emploi de la monnaie or pour les achats intérieurs par l'abaissement de la parité, c'est-à-dire que l'on refondrait la monnaie d'avant-guerre, sur la base du pouvoir d'achat actuel du franc papier.

LAGRENÉE (J.). — *Le problème monétaire en France après les guerres de 1870-71 et 1914-1918.* 1 vol. in-12 de 188 pages. Paris, 1922. — L'auteur arrive à cette conclusion, que l'on pouvait prévoir, que « les difficultés devant lesquelles nous nous sommes trouvés, il y a cinquante ans, étaient infimes comparées à celles d'aujourd'hui ». Pour lui, la crise ne peut se résoudre que par un accroissement de la production en France.

OSCHE (JEAN). — « Pour stabiliser le franc, doit-on revenir au régime de la valeur or? »: *Croix* (27. 12. 24). — Exemples de rétablissements financiers sur la base de l'or : Russie, Allemagne, République Argentine. Comment la dépréciation de notre monnaie trouble la vie économique de nos colonies.

PROBUS. — « Les solutions monétaires et le plan de rénovation nationale »: *France et Monde* (févr. 1925).

RAFFALOWITCH. — « Les maladies du change et leurs remèdes »: *Journal des Economistes* (15. 9. 24).

STERN (J.). — « La crise du franc »: *Monde illustré* (19. 1. 24). — Faisons de saines finances et créons une centrale des devises ; la crise des changes sera conjurée.

TARLÉ (A. DE). — « La question du change »: *Documentation Catholique*, t. 5, pp. 130-137, 391-396, 560-563 ; — t. 11, col. 607-639, 939-959.

VIDAL (E.). — « Le franc or »: *Journal des Economistes* (15. 4. 24).

VIGNON (G.). — « Le problème du change »: *Action Nationale* (mars 1924). — A propos de la dernière crise ; elle est imputable au déficit budgétaire et aux charges de la Trésorerie. Pour y remédier, il faut avant tout réduire la dette flottante et faire des économies. Il faut en même temps intensifier notre politique d'accords internationaux.

WERNLÉ (G.). — *L'avenir du franc : Etude pratique sur le change.* 1 vol. in-12 de 104 pages. Paris. Dunod (Documents politiques et sociaux), 1924. — L'ouvrage le plus clair sur la question : I. Le problème du change ; définition ; le franc, hier et aujourd'hui ; quelques précédents en matière de dépréciation ; où se fixe le cours du franc ; — II. L'inflation : régime du papier monnaie, cause de l'inflation, lutte contre l'inflation, la vitesse de la circulation ; — III. La situation financière, la dette, le budget, la trésorerie ; — IV. La balance des payements : commerce extérieur, la balance des revenus, la balance des placements, la balance des comptes ; — V. La spéculation : comment intervient la spéculation ; la spéculation après l'armistice, la spéculation contre le franc ; — VI. La fortune de la France : produits agricoles, richesses minérales, industrie, domaine colonial.

WOLFF (R.) et BOKANOWSKI (M.). — *Note sur la stabilisation du franc français.* Broch. in-8° de 40 pages. Paris. Chaix, 1921.

D) Questions spéciales.

BARRIOL (A.) et BROCHU (I.). — « Les Bons du Trésor 1924 »: *Journal des Economistes* (15. 11. 24). — Etudie les conditions de l'emprunt, et indique comment est établi son taux effectif.

Battaglini (T.). — *L'impôt général sur le revenu.* — 1 vol. in-8° de 147 pages. Paris. Presses universitaires, 1923.

Boislandry-Dubern (E.). — « Les Emprunts français de l'automne 1924 » : *Revue économique internationale* (10. 1. 25). — 1° Emprunt Morgan : donne le texte de la loi votée le 21 nov. 24 l'autorisant (1) ; — 2° Emprunt intérieur (décret du 1er nov. 1924 et lois des 28. 12. 1923 et 23. 3. 1924).

« Circulation (La) monétaire en 1924 » : *Economiste français* (2. 2. 25). — Donne d'après le rapport de la Commission de Contrôle, inséré en Annexe au *J. O.* du 7. 2. 1925, un aperçu de l'activité de la fabrication de nos monnaies en 1924.

« Etat (L') et la Banque de France » : *Le Portefeuille* (28. 12. 24).

Gonte (A.). — *Finances de guerre.* 1 vol. in-16. Paris. Edit. de la *Vie universitaire*, 1922.

Guyot (Yves). — « Rôle politique de l'impôt sur le revenu » : *Journal des Economistes* (15. 6. 23).

— « Le retour à l'or » : *Journal des Economistes* (15. 11. 24).

— « La préparation de l'emprunt et les gestes symboliques » : *Journal des Economistes* (15. 12. 24).

Liesse (A.). — « Sur l'emprunt Morgan, et le remboursement à la Banque de France » : *Economiste français* (29. 11. 24 et 10. 1. 1925).

Martin (Germain). — « Les variations monétaires et leurs répercussions sur les fortunes moyennes » : *Journal des Economistes* (15. 6. 24). — Importante étude qui montre la place occupée en France par le groupe des classes moyennes : elles forment l'élite de la nation. Or, c'est ce milieu qui, depuis 1914, tend à disparaître à la suite d'épreuves aux causes nombreuses : elles ont beaucoup perdu sur les fonds russes, patriotiquement elles ont versé à l'Etat leurs valeurs étrangères et ont reçu en échange des titres d'emprunt qui se sont dépréciés par suite de la crise des changes. Enfin, sur elles pèsent des impôts très lourds. Si le Gouvernement frappe d'impôts nouveaux ces milieux déjà appauvris, il compromettra gravement l'avenir de la nation. M. Martin conclut : « Ce n'est point dans des mesures pleines d'iniquité que les politiques trouveront les moyens de restauration financière de notre devise monétaire, mais dans des attitudes de sage résolution, qui doivent tendre au maximum de productivité matérielle, au maximum de réalisation budgétaire, quels que soient les événements extérieurs. [...] Les variations du franc n'auraient point pris l'amplitude désorganisatrice des classes moyennes que l'on sait, si la nation tout entière avait accepté loyalement le fardeau de l'impôt, même lorsqu'il nous frappe sous une forme contraire à nos pratiques ancestrales et à notre goût pour la discrétion en matière d'évaluation des ressources de chacun. [...] ».

Montjon (de). — *Le chèque et la déflation monétaire.* 1 vol. in-8° de 215 pages. Paris. Librairie du Recueil Sirey, 1924. — Rôle économique du chèque. Différentes formes de chèques français ; différentes formes de chèques étrangers ; mesures proposées pour répandre l'emploi du chèque.

(1) Voir ce texte, précédé de la discussion au Sénat, dans *D. C.*, t. 12, col. 1283-1298.

Politique (La) financière et monétaire de la France. Rapports, travaux, comptes rendus, vœux et résolutions de la Semaine de la Monnaie. 1 vol. in-8° carré de 564 pages. Paris. Nouvelle Librairie nationale, 1925.

« Rapport (Le) du gouverneur de la Banque de France » : *Moniteur des Intérêts matériels* (6. 2. 25).

Valois (G.). — *La monnaie saine tuera la vie chère. Ce qu'est la vie chère ; la dépréciation de la monnaie ; comment organiser le retour aux prix vrais.* 1 vol. in-16 carré de 128 pages. Paris. Nouvelle Librairie nationale, 1925.

X... — « Le rapport du gouverneur de la Banque de France » : *Journal des Economistes* (15. 2. 24).

E) L' « Inventaire » de M. Clémentel.

Antée. — « Notre fiscalité d'après l'Inventaire » : *Réforme économique* (30. 1. 25). — Il indique sommairement à quels chiffres le lecteur peut ajouter foi, et quels chiffres sont entachés d'erreur : « Les recettes fiscales sont, en réalité, supérieures au chiffre donné, car — bien à tort selon nous — les recettes de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels de guerre sont recensées à part. L'effort fiscal des contribuables français a dépassé 19 milliards 125 millions en 1921, 19 milliards 545 millions en 1922 et 21 milliards 925 millions en 19[23]. La totalité des recettes fiscales a presque atteint 26 milliards 1/2 en 1924, mais l'inventaire ayant paru avant la fin de décembre, ne pouvait contenir ce dernier chiffre. » Aux chiffres de recettes de l'Etat, il convient d'ajouter les impositions perçues au profit des départements et des communes, qui produisaient 1 milliard 59 millions en 1913 et ont produit 3 milliards 993 millions en 1923. En n'estimant pas à [un] chiffre plus élevé les impositions des départements et des communes en 1924, on arrive cependant à une charge de 30 milliards [et] demi de recettes fiscales pour les dernières années, soit environ 770 francs par tête d'habitant. « Antée » critique sévèrement la comparaison établie par le rédacteur de l'Inventaire entre le rendement respectif des différents impôts sur les revenus en France et en Angleterre, comparaison qui « équivaut à la calomnie la plus odieuse et la plus inepte d[ont] aient été victimes, au cours des dernières années, les contribuables français » (1).

Dreyfus (A.). — « L'Inventaire » : *Revue de P[aris]* (1. 2. 25). — Critique sévère. « En som[me] dans ce fameux bilan, on a chiffré ce qui é[tait] inchiffrable, et on s'est abstenu de chiffrer [ce] qui pouvait être chiffré. » Souligne l'er[reur] de l'échéance 1925 : 21 950 693 000 et 22 950 693 000. Cependant, dès l'instant [où] l'on se mêle de peser l'impondérable, il [est] un élément dont il faudrait tenir com[pte] quand il s'agit d'établir le bilan d'une na[tion] qui, comme la nation française, est en [voie] de reconstitution et qui doit dès lors reco[urir] au crédit. C'est l'élément confiance. Pre[sque] tous les autres sont fonction de celui-là. [...] Que le ministre des Finances développe [...]

(1) Cette question a été l'objet d'une longue co[ntro]verse en Grande-Bretagne. Avec sa clarté et sa préc[ision] coutumières, M. François-Marsal a remis les choses [au] point dans une lettre au *Times* de Londres, qui [fut] publiée le 20. 2. 25.

confiance : ce sera le moyen le plus sûr de grossir l'actif de son « inventaire ». (Se reporter aussi aux articles du comte de Fels dans la même publication, 1er et 15 nov. 1921, 1er juin et 1er décembre 1924.)

GUYOT (YVES). — « L'inventaire de la situation financière de la France » : *Journal des Economistes* (15. 1. 25). — Analyse critique du document officiel : « L'avenir économique et financier de la France repose sur le relèvement de la valeur de notre monnaie. A la politique de dévaluation doit être opposée la valeur de conversion de nos dettes qui en résultera. M. Clémentel en montre l'orientation. »

Inventaire de la situation financière de la France, présenté par M. CLEMENTEL, ministre des Finances. 1 vol. in-folio de x-273 pages. Paris. Imprimerie nationale, 1924.

Inventaire de la situation financière de la France, présenté par M. CLEMENTEL, min. Fin. Annexe au 1er volume du projet de loi présenté à la Chambre des députés portant fixation du budget général de l'exercice 1925. Documents bleus, n° 441. 1 vol. in-folio de 726 pages. Paris. Imprimerie nationale, 1924.

Inventaire de la France. Bilan de la France résumé et mis à la portée de tous. 1 vol. in-8°. Paris. Editions de la Société d'Etudes et de statistiques financières, 1924.

A.-H. MARSOL.

BIBLIOGRAPHIE

Anne-Catherine Emmerich et Clément Brentano, par G. DIRHEIMER, professeur au lycée Hoche. — Un vol. 18 × 11 cm. de XVI-240 pages. Prix : 5 francs. Téqui, Paris. 1922.

« M. Dirheimer est, à notre connaissance, le premier qui, en France, ait essayé de résoudre méthodiquement le problème *critique* et *psychologique* posé par les écrits d'Anne-Catherine Emmerich. C'est un mérite, le plus grand peut-être de ce travail. On sait que l'origine *surnaturelle* de « vision » ne garantit par leur *historicité*, pas plus que des *erreurs de fait* n'écartent *à elles seules* cette origine. Ici, le problème consiste à préciser ce qui dans les écrits, très étendus, relatant celles de la voyante de Dülmen, lui revient vraiment, et à le discerner des « déformations » plus ou moins inconscientes dues à l'imagination, vive assurément, de son secrétaire, Clément Brentano. On trouvera dans le travail de M. Dirheimer l'histoire de cette collaboration curieuse entre une visionnaire stigmatisée et un poète romantique qu'elle achève de transformer en un chrétien fervent, mais qui restera un peu étrange jusque dans sa piété. Nous tenons Catherine Emmerich pour une sainte, et la sincérité de la foi de Brentano, une foi d'enfant, exclut l'idée d'une mystification. Les notes de Brentano, corrigées parfois sur les ordres de la « begnadigte », sont la *source unique* des écrits portant le nom d'Anne-Catherine. La *Passion douloureuse* fut éditée par Brentano lui-même en 1833. Il travailla longtemps à la *Vie de la Vierge*, mais ni lui ni son frère Christian ne purent achever la publication, qui n'eut lieu qu'après la mort de tous deux, par les soins de la veuve et de quelques amis de Christian (1852). Les manuscrits volumineux laissés par Clément devinrent la possession du professeur Haneberg ; de ses mains, ils passèrent dans celles du P. Schmoeger, C. SS. R., qui en tira les trois gros volumes de la *Vie de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ* (1858-1860).

» Quelle est la valeur de ces écrits ? Leur succès a été et reste très grand. On leur a accordé trop, mais aussi trop peu de crédit. Chose curieuse, sur plus d'un point l'érudition et l'histoire ont déposé en faveur de leur exactitude, par exemple, dans la description de la maison de la Vierge à Ephèse. M. Dirheimer nous dira cela dans un volume suivant. Dans celui-ci, puisqu'il faisait office de critique, nous l'aurions voulu plus exigeant en matière de preuves. A travers Brentano et ses notes, est-ce bien Anne-Catherine que nous entendons ? Un doute persiste, malgré le sérieux du travail (1).

» Les trois volumes de la *Vie d'Anne-Catherine Emmerich*, par le P. K. E. Schmoeger ne sont qu'une réimpression de la traduction élégante publiée en 1868 par l'abbé E. de Cazalès. — FRANÇOIS JANSEN, S. J. » (*Nouvelle Revue Théologique*, sept-oct. 1924.)

Pascal, par JACQUES CHEVALIER. — Un vol. in-8° de VII-387 pages. Paris, Plon, 1922.

« M. Jacques Chevalier, professeur à l'Université de Grenoble, dédie ce livre : *Pascal*, à la mémoire de son frère, tombé en Champagne, le 4 octobre 1915, « content de » mourir pour la France ». Lui-même, il avait trouvé dans les *Pensées* « un fidèle compagnon du front » ; et, bien avant la guerre, il haïssait la pensée allemande issue de Kant, comme destructrice de ce vrai dont, au contraire, Descartes [?] et Pascal lui apparaissaient « les bons serviteurs ». Aussi a-t-il « mêlé à la spéculation philosophique » un sentiment français ». Ce sentiment n'a pas gêné sa clairvoyance et nous a valu une œuvre plus émouvante et plus vraie. Car « l'historien qui entreprend de s'effacer en » écrivant n'est pas du tout un historien. Le cœur ému » a la seconde vue, voit mille choses invisibles au public » indifférent ».

» Mais, autant que l'histoire d'un des plus grands génies de notre race et d'une des plus grandes œuvres de la pensée française, M. Chevalier a voulu écrire celle d'un témoin et d'un témoignage qui valent plus que tous les arguments pour et contre. S'attachant donc, plus qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, aux aspects fondamentaux de la pensée de Pascal, l'aspect scientifique et l'aspect théologique, il a su faire revivre un savant, un homme et un chrétien, à qui nous pouvons « demander de nous éclairer sur notre nature, » notre place dans l'univers et notre destinée ».

» Il commence par un tableau de Pascal et son époque, tableau à grands traits, mais vigoureux et neuf, qui ne fait pas moins d'honneur à l'histoire qu'à la philosophie. [...]

» Une fois situé dans son milieu, il faut voir comment Pascal, homme et penseur, s'y est initié, mêlé, formé, et comment l'œuvre du penseur s'explique par l'homme et sa vie profonde, car l'histoire de la pensée de Pascal est d'abord l'histoire de son âme.

» On nous présente généralement un Pascal qui fait, l'une après l'autre, l'expérience de la science, du monde et du christianisme. En réalité, le développement de Pascal n'est pas unilinéaire, mais « un approfondissement » successif. Du commencement à la fin de sa vie, Pascal » a été en même temps, et tout à la fois, un *savant*, un » *homme* et un *chrétien*. Seulement, à mesure qu'il pro- » gresse, il va plus loin dans chacune de ses directions ; » à mesure que son âme s'agrandit et se hausse, il saisit » la science d'une vue plus directe et plus ample, il pénètre » plus profondément la vie et le cœur de l'homme, il » s'approche davantage du Dieu de Jésus-Christ ; et, comme » il est naturel, mieux il connaît la science, le monde et » la religion, mieux il en apprécie la valeur respective, » et plus il s'attache à ce qui vaut, à ce qui seul peut » satisfaire son besoin d'infini. ».

» D'autre part, tandis que l'âme de Pascal se répand

(1) Le doute n'a fait que s'aggraver depuis la publication du travail de WINFRID HUMPFNER, O. E. S. A., *Clemens Brentanos Glaubwuerdigkeit in seinen Emmerich-Aufzeichnungen*. Würzburg, 1923. Au dire de cet auteur, Brentano se serait permis des « interpolations » énormes.

en tous sens, tout la ramène à son propre centre. « Il » s'adonne à la physique avec passion, et la physique lui » enseigne que le propre de la raison est de se soumettre » au fait, que le réel surpasse toutes nos conceptions, et » que l'homme lui-même passe infiniment l'homme, » parce qu'il n'est fait que pour l'infinité. Il s'adonne aux » mathématiques avec passion, et les mathématiques lui » enseignent la nécessité, par la règle des paris, de parler » pour Dieu, la double infinité de la nature, en grandeur » et en petitesse, la discontinuité des ordres, et la dispro- » portion du fini et de l'infini. Il vit dans le monde, et » le monde lui fait sentir que l'homme n'est pas fait » seulement pour penser, mais pour aimer, et, qu'à côté, » au-dessus de l'esprit de géométrie, il y a l'esprit de » finesse, il y a le cœur. Enfin, ce cœur, en quête d'un » objet qui puisse remplir sa capacité, n'arrive à le » découvrir dans rien de ce qui est créé, et s'aperçoit, » suivant le mot de saint Augustin, que Dieu seul peut » le satisfaire. Ainsi, dans sa vie comme dans son œuvre, » se manifeste un arrangement secret qui rapporte toutes » choses à la fin pour la montrer toujours. »

» De ce double caractère que présente le développement de Pascal, résulte non pas un système philosophique, mais une dialectique ; et cette dialectique n'est pas abstraite, mais vivante, une « aspiration de l'âme vers l'infini ». Ce qui nous ouvre Pascal, en effet, ce n'est ni le scepticisme, ni la science, ni le pessimisme, ni le mysticisme, quoiqu'il y ait de tout cela en lui ; la clé de son génie et de son œuvre, « c'est la sainteté, ou, plus exactement, » l'effort vers la sainteté, l'aspiration à se dépasser tou- » jours soi-même pour se rapprocher de la perfection » réalisée en Jésus-Christ ».

» On voit l'originalité, la profondeur, la vie, l'intérêt toujours grandissant du livre de M. Chevalier.

» Ces mêmes qualités se retrouvent dans les questions particulières, qu'il s'agisse des découvertes scientifiques de Pascal et de la philosophie qu'il en dégage, — des *Provinciales* et de ce qui les justifie et les condamne, — des *Pensées*, de leur méthode, de leur peinture de l'homme qui n'est pas l'apologie de la religion, mais l'introduction à cette apologie, de la place et de la portée du pari, de la doctrine des ordres qui montre dans la nature « une » image de la grâce », de ce que Pascal entend par le cœur et la charité, et du rôle qu'il leur donne dans la croyance.

» D'autres pages non moins fortes et pénétrantes donneront lieu, sans doute, à des discussions passionnées ; celles où il répond à la question : Pascal est-il de Port-Royal ? celles où Pascal apparaît se dégageant peu à peu du jansénisme, et l'appendice qui fixe la date si importante de l'*Ecrit sur la signature* et conclut à la mort catholique de Pascal.

» De plus, au fur et à mesure que M. Chevalier étudie les travaux et les idées de Pascal, il les rapproche de la science et de la pensée modernes, faisant voir combien par ses découvertes et ses intuitions il ne cesse pas d'être l'un de nous.

» Enfin, malgré les reproches que son *Descartes* lui attira à cause de la clarté et de la simplicité du style, taxées de « simplisme indigent », il a écrit cette fois encore pour les honnêtes gens. Dans l'exposition et l'examen des problèmes les plus ardus, il a voulu et il a su « parler » chrétien », croyant, avec Vauvenargues, que « la clarté » est la bonne foi des philosophes », et, avec Rivarol, que « ce qui n'est pas clair n'est pas français ».

» Taine demandait, à propos d'un de ses ouvrages, qu'on répondît à ces trois questions : « Est-ce assez neuf ? Est-ce » assez prouvé ? Est-ce assez littéraire ? » L'originalité, la vérité et la clarté sont les trois qualités essentielles du livre de M. Chevalier. Nous avions déjà sur Pascal de beaux et bons travaux : ceux de F. Strowski, de V. Giraud, de G. Michaud, de H. E. Stewart et de H. Bremond. Aucun cependant, me semble-t-il, ne nous avait rendu, d'une manière aussi complète et ressemblante, le savant et l'apologiste qu'est d'abord le « Platon français », et n'avait évoqué davantage les mots par lesquels Dante fait saluer Virgile :

« Onorate l'altissimo Poeta :
» L'ombra sua torna, ch'era dipartita. »

» Pierre-Joseph Monbrun. » (*Bull. de Littérature ecclésiastique*, nov.-déc. 1923, pp. 380-383.)

Histoire littéraire du sentiment religieux en France. VI. La Conquête mystique : « Turba magna », par Henri Bremond. — Un vol. in-8° de 529 pages. Prix, 20 francs. Bloud et Gay, Paris.

« Pour faire l'éloge de ce nouveau volume de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux*, il suffit de dire qu'il a paru. Les mêmes qualités qui ont fait le succès des volumes précédents se retrouvent ici, et surtout une étonnante pénétration psychologique. L'occasion était particulièrement heureuse, puisque l'étude sur Marie de l'Incarnation occupe la moitié du volume. Ce cas devait séduire M. Bremond, qui s'y est délecté. L'autre moitié de ce tome s'intitule pittoresquement *Turba magna :* ce sont les restes, de beaux restes, de l'armée mystique, partie à la conquête de l'âme française du XVII[e] siècle : Jean de Bernières, son directeur le P. Chrysostome, M. Boudon, Jeanne de Matel, le P. de la Colombière et d'autres. Pour finir, une étude très fine des *Délices de l'Esprit*, de Desmarets de Saint-Sorlin, lequel représente ici, à côté des mystiques, les théoriciens de la mystique. — Charles Parra, S. J. » (*Messager du Cœur de Jésus*, juin 1923, p. 382.)

Le mandat de la France sur la Syrie et le Grand-Liban, par Alphonse Joffre, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Lyon. — Un vol. in-8°. Prix : 8 fr. 75. Chez l'auteur, 8, place Raspail, Lyon.

Quelle est, en droit international, la situation de la Syrie et du Grand-Liban ? Ce livre répond à cette question. On y trouvera une étude approfondie du Mandat de la Société des Nations et de son application à la partie du Proche-Orient confiée à la France.

L'ouvrage étudie encore l'organisation, l'administration, les principaux services (Finances, Justice, Douanes) des Etats de Damas, d'Alep, des Alaouites, du Djebel-Druze et du Grand-Liban, — successeurs des vilayets turcs de Syrie. L'auteur analyse également la constitution de la Fédération syrienne et traite longuement de deux importantes questions : les Capitulations — momentanément abrogées — et la Dette syrienne, héritière de la Dette ottomane.

Ajoutons enfin qu'un chapitre est consacré à la géographie, à l'histoire et à la valeur économique de la Syrie, un deuxième aux traités qui ont amené ou sanctionné l'établissement de la France au Levant. (*Communiqué.*)

Rachat de livraisons de la « Documentation Catholique »

Pour permettre aux nouveaux abonnés de compléter leurs collections, nous rachetons au prix de **0 fr. 60** *l'exemplaire* en bon état, *rendu franco, les numéros suivants :*

4, 7, 9, 11, 12, 13, 15, 40, 55, 74, 79, 184, 226, 227, 228, 229, 252, 254, *et, chacune pour le prix d'un numéro, les* **Tables des tomes I** (n° 40), **III** (n° 76), **et IV** (n° 97). *Nous signalons aux abonnés qui ne collectionnent pas les fascicules de la revue que le numéro 74 n'est plus du tout à jour pour la question des impôts.*

Il n'est pas racheté d'autres numéros, ni de collections complètes. — Faire les envois suffisamment enveloppés ou protégés, en indiquant nom et adresse de l'expéditeur, à M. le Bibliothécaire, 5, rue Bayard, Paris-8[e].

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES ÉPISCOPAUX

La lutte scolaire

Lettre du card. MAURIN, archevêque de Lyon (1).

CHER MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans votre rapport annuel sur les Ecoles catho-ques de la ville de Lyon, vous avez, à bon droit, endu hommage à la fidélité des familles, à l'esprit 'abnégation et de dévouement des maîtres et maî-esses, à la générosité des fidèles, qui, malgré les ombreux appels faits à leur charité, ne se lassent amais de soutenir l'œuvre primordiale de l'enseigne-nent chrétien. Ils doivent aujourd'hui la défendre vec d'autant plus de vigueur qu'elle court un nou-eau danger par l'établissement de l'école unique.

Contre l'école unique (2).

Je sais bien qu'à s'en tenir aux déclarations de uelques-uns de ses promoteurs l'institution de 'école unique n'aurait pas pour conséquence néces-aire la suppression de la liberté d'enseignement. Elle serait unique en ce sens que tous les enfants, iches ou pauvres, fils de bourgeois, d'ouvriers ou e paysans, devraient passer par l'école primaire et ubir des examens éliminatoires avant d'être admis lans les écoles secondaires pour s'élever ensuite, uand il y a lieu, jusqu'à l'enseignement supérieur.

Mais, vous le faites justement remarquer, quelle utorité abusive donnée à des examinateurs, parfois ncompétents et médiocres, chargés d'orienter défi-itivement, à l'encontre des droits naturels du père t de la mère, la vie de l'enfant, à un âge où il st si difficile de se prononcer sur ses aptitudes et on développement futurs !

Et puis, quoi qu'il en soit de l'affirmation con-raire de quelques-uns, la plupart des défenseurs du rojet de l'école unique — projet très cher à la ranc-maçonnerie — ne disent-ils pas ouvertement u'il faut établir le monopole et n'espèrent-ils pas, ar ce moyen, arriver plus facilement à leurs fins ?

A la séance de rentrée des Facultés catholiques en ovembre 1922, Mgr Lavallée l'a démontré avec sa ogique et sa finesse habituelles (3), c'est au mono-ole qu'aboutirait pratiquement la réalisation du rojet, à moins que nous n'ayons obtenu d'ici là la épartition proportionnelle scolaire. Il faut bien econnaître que le Gouvernement actuel ne paraît pas tre disposé à s'engager dans cette voie et à faire n geste répondant aux règles de la plus élémentaire ustice, du bon sens et du véritable intérêt social. ussi n'ai-je pas hésité à donner à la Ligue des droits es catholiques, comme mot d'ordre et programme e travail, la lutte contre le projet gouvernemental de l'école unique. Par les soins de la direction des Œuvres, des conférences ont été ou seront données, dans les villes et les diverses régions de notre dio-cèse, sur ce grave sujet.

Les pères et mères de famille, éclairés sur leurs droits et leurs devoirs en matière d'enseignement et d'éducation, ne permettront pas que l'Etat empiète sur leur autorité et dispose de leurs enfants malgré eux.

Je recommande aux catholiques de la ville de Lyon de répondre à votre appel comme ils savent le faire chaque année et même, s'ils en ont le moyen, de se montrer plus généreux encore. La situation éco-nomique, imposant au comité et à MM. les curés de nouvelles charges, exige que les ressources devien-nent plus abondantes.

Organisation pour les retraites des professeurs libres.

J'ai rappelé, cher Monsieur le Président, au début de cette lettre, que vous avez, dans votre rapport, rendu un hommage mérité à l'esprit d'abnégation de nos maîtres et maîtresses, qui ne se laissent pas détourner de leur sublime mission par la modicité des traitements. Ils accepteraient plus volontiers encore d'être ainsi réduits à vivre au jour le jour s'ils pouvaient avoir l'assurance qu'atteints par l'âge ou les infirmités ils ne seront pas condamnés à l'abandon et à la misère. Cette assurance, les catho-liques doivent la leur donner. Quels que soient les sacrifices consentis par eux en faveur de l'enseigne-ment libre, ils ne reculeront pas devant le nouveau sacrifice qui va leur être demandé.

Sur mon invitation et par les soins de la direction des Œuvres et des Facultés catholiques, il se fonde actuellement à Lyon un syndicat qui sera composé de membres des trois ordres d'enseignement. Mgr La-vallée en sera, sans nul doute, élu président. L'une des attributions du syndicat est de créer, administrer ou subventionner des institutions professionnelles de prévoyance (loi du 12 mars 1920, art. 5). Je sais que, dès qu'il sera constitué, le syndicat de profes-seurs se propose de louer et d'aménager, à Ste-Co-lombe-lès-Vienne, un ancien couvent des Cordeliers d'avant la Révolution, attenant à l'église paroissiale et admirablement situé sur les bords du Rhône.

La propriété, composée d'un parc, d'un verger et de jardins potagers, est d'une superficie de près de trois hectares. La maison pourra recevoir une qua-rantaine d'anciennes institutrices, qui, ayant exercé la même profession, ayant les mêmes goûts et les mêmes habitudes de vie, finiront leurs jours dans une existence douce et agréable. Une généreuse ano-nyme, que je prie d'agréer l'expression de ma vive gratitude, après avoir visité le local, informée de l'usage auquel il était destiné, m'a confié un don important pour sa mise en état. J'espère que ce magnifique exemple sera contagieux et qu'il sera facile au syndicat de recueillir les cent mille francs nécessaires pour que l'immeuble soit réparé et amé-nagé selon toutes les règles du confort moderne. J'in-vite les personnes qui ne pourraient renoncer aux revenus de la somme qu'elles voudraient consacrer à cette œuvre, à remettre au syndicat le capital, dont elles recevraient les intérêts leur vie durant.

Outre la maison de retraite pour les institutrices, il convient de pouvoir assurer aux membres de l'en-

(1) Adressée à M. Emmanuel Lucien-Brun, président du omité des écoles.
(2) Sous-titres ajoutés par la *D. C.*
(3) Discours sur « Le laïcisme et l'école », reproduit *in extenso* dans *D. C.*, t. 8, col. 1155-1166 ; cf. spécia-ment col. 1164-1166. (Note de la *D. C.*)

seignement primaire paroissial — hommes et femmes — une retraite convenable. Le syndicat, sans s'interdire de venir en aide, le cas échéant, à d'autres catégories de membres de l'enseignement libre, se propose de faire le complément de cette retraite. A cet effet, il aura un fonds spécial dont les revenus serviront à majorer la retraite de tout instituteur ou institutrice de nos écoles paroissiales qui se sera fait inscrire aux retraites ouvrières et, si son âge le permet, à l'une de nos mutualités de l'enseignement libre, savoir la 405e, qui a son siège à Lyon, rue Neuve, 23, ou la 431e, qui a son siège à Saint-Etienne, rue Mi-Carême, 4. Grâce à ces trois éléments combinés, les maîtres et maîtresses, ayant versé dès l'âge de 20 ans la modique somme annuelle de 54 francs auraient à 60 ans une retraite d'environ 3 000 francs.

Le syndicat va ouvrir une souscription dont les résultats seront publiés dans la *Semaine religieuse*. Voulant donner l'exemple, je tiens à ce que l'administration diocésaine s'y inscrive en tête pour la somme de dix mille francs. Les Comités et Associations de famille auront à verser annuellement une somme proportionnelle au nombre d'élèves qui fréquentent l'école, à raison de trois francs par tête. Ce seront les étrennes de nos chers enfants à leurs maîtres dévoués, et ce tribut de la reconnaissance n'a rien qui puisse paraître exagéré.

J'estime que les assurances sociales ne sauraient avoir un meilleur support que la profession organisée : le concours simultané et raisonnable des employeurs et employés. Comptons moins sur l'Etat-Providence, qui, voulant s'immiscer trop intimement dans les questions d'ordre économique ou scolaire, sortirait de ses fonctions normales, et sachons recourir à l'effort personnel.

Je demande au Divin Enfant de la crèche de bénir ces entreprises et de permettre qu'elles soient couronnées de succès.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect et de mon religieux attachement.

† L.-J. card. Maurin,
archevêque de Lyon.

[16. 1. 25.]

L'impôt du culte en Allemagne

Lettre de Mgr von KEPPLER, évêque de Rottenburg (1).

Dans la loi du 3 mars 1924, on vient d'insérer un article relatif à l'impôt du culte pour les besoins des diocèses.

Qu'on ne croie pas que par là l'Etat prenne l'initiative de concéder à l'Eglise le droit de lever des impôts et des contributions. En sa qualité de société et de corps moral indépendant, l'Eglise possède déjà ce droit, et l'article 137 de la Constitution du Reich le lui a reconnu formellement (2).

Jusqu'à présent, il est vrai, cet impôt diocésain n'a pas été exigé chez nous, tandis qu'il l'était déjà depuis des années dans d'autres diocèses. Mais la nécessité de l'établir s'étant fait sentir aussi chez nous, on l'a donc reconnu et prescrit en vertu d'une nouvelle loi.

Pourquoi l'Eglise en est-elle venue là ? C'était le seul moyen pour elle de construire des édifices religieux, de fonder de nouvelles institutions, de subvenir aux dépenses du culte, d'assurer aux ecclésiastiques un traitement et une retraite convenables. L'Etat a déclaré que la situation précaire de ses finances l'obligeait à diminuer les crédits qu'il avait accordés jusqu'à ce jour pour les besoins du culte. D'autre part, les capitaux et les fonds que l'Eglise possédait en propre ont été pour ainsi dire réduits à zéro, par suite de la dépréciation de l'argent. Il ne restait donc plus qu'à prélever un impôt spécial pour assurer à l'Eglise les ressources qui lui sont nécessaires.

Il nous est pénible de venir, nous aussi, vous imposer un nouvelle charge au moment où l'argent se fait rare, où la vie est chère et où la patrie exige de grands sacrifices. Nous ne nous sommes pas dissimulé non plus que cet impôt en faveur du culte servirait de prétexte aux gens de mauvaise foi pour entreprendre dans les villes une nouvelle campagne contre l'Eglise. Mais cette perspective ne saurait nous empêcher d'accomplir ce que le besoin et les obligations de notre charge nous imposent ; elle ne peut non plus ébranler la confiance que nous avons dans notre peuple catholique, qui nous a déjà donné tant de preuves de sa générosité.

Pas n'est besoin de vous assurer que nous nous ferons un devoir sacré d'adoucir cet impôt le plus possible, de ne le prélever que dans la plus stricte mesure de nos nécessités et d'en employer le montant de la façon la plus consciencieuse. Du reste une Commission spéciale choisie par le peuple aura à partir de l'année prochaine, le droit de contrôler nos comptes et de surveiller le prélèvement de cet impôt.

Nous vous prions donc, chers diocésains, de faire bon accueil à cet impôt du culte et de vous en acquitter fidèlement.

Notre Sainte Eglise fait partie, elle aussi, des nouveaux petits rentiers que la dépréciation de l'argent a plongés dans une extrême misère. Jadis, elle a déjà perdu la plus grande partie de ses biens. Il y a cent ans, la sécularisation, de triste mémoire, a spolié évêchés, monastères et fondations, de tout leur capital et de leur richesse acquise et épargnée au cours de plusieurs siècles. Mais à cette époque on respecta au moins ce qui appartenait à chaque église fondations et prébendes. Tandis qu'aujourd'hui tout ce qui restait est à peu près perdu, et l'Eglise est presque complètement ruinée. En plus des crédits que lui accorde l'Etat, elle s'est donc vue forcée d'accepter les dons et offrandes légères de ses fidèles et de recourir à un impôt du culte.

Nous ne refuserons à notre Eglise ni les sacrifices ni les impôts, car nous l'aimons et l'honorons comme notre mère spirituelle, elle qui, suivant le mot de saint Augustin, nous a enfantés au Christ, engendrés du sang des martyrs, nourris — et elle nous nourrit encore — du lait de la foi (*Lettre* 38 à Lactance). Les parents qui nous ont faits enfants de la mort dit le même Saint, sont Adam et Eve ; ceux qui nous ont faits enfants de la vie sont le Christ et l'Eglise (*Sermon* 109). Nous le savons : ce que nous donnons à l'Eglise, nous le donnons au Christ en personne : car le Christ est le Chef de l'Eglise et l'Eglise est son Epouse, qu'il aime et pour laquelle il s'est sacrifié lui-même (*Eph.* v, 23-25). Aussi nul impôt n'attire-t-il plus de bénédictions que l'impôt du culte, quand on s'en acquitte de bon cœur et dans un esprit de sacrifice ; il est une source de bénédictions et pour celui qui le perçoit et pour celui qui le verse.

[Traduit de l'allemand par la *Documentation Catholique*.]

(1) *Das Neue Reich* (15. 11. 24).
(2) Cf. dans *D. C.*, t. 2, p. 436, l'art. 137 de la Constitution du 11. 8. 19 (reproduite *in extenso* pp. 426-440).

[Fo]ndation d'un « Dimanche de la Presse »

[…]d Lettre de Mgr MARNAS, évêque de Clermont.

[…]Nous devrions, depuis longtemps, nous être rendus [à] l'évidence des faits. Ce qui conduit le monde, c'est [l']opinion, et l'opinion est l'œuvre de la presse. On [a] dit avec raison : « Bonne ou mauvaise, corrup[tric]e ou justicière, la presse dans une nation libre [est] toute-puissante. Elle est une manière de suffrage [un]iversel permanent et mobile, qui n'a d'autre appel [qu]e soi-même. Elle crée l'opinion publique, c'est-[à-d]ire les mœurs ; elle renforce ou détruit la famille [et] l'école ; elle fait ou défait les renommées ; elle [ren]verse ou édifie les ministères ; elle a même le [dr]oit terrible de la paix ou de la guerre... La presse [en]veloppe l'école et le Parlement ; elle les pénètre, [ell]e va où ils ne vont pas, elle atteint et dirige les [pr]ofondeurs de la conscience populaire, elle s'impose [bo]n gré, mal gré, à l'élite. Contre sa royauté indé[fin]ie et anonyme rien ne prévaut. » (1)

Les adversaires du catholicisme, il faut le recon[na]ître, s'en sont servis avec habileté ; ils ont vu [pa]rtout en elle un instrument de domination. Dès [18]42, Crémieux donnait aux Loges maçonniques ce [m]ot d'ordre : « Comptez l'argent pour rien, les places [po]ur rien, la popularité pour rien. C'est la presse qui [fai]t tout. Achetez la presse, et vous serez les maîtres [d]e l'opinion, c'est-à-dire les maîtres du pays. »

Nous avons appris à nos dépens combien de tels [m]aîtres sont redoutables. C'est par la propagande [dé]létère de leurs idées que la foi périclite dans une [m]ultitude d'âmes et que la corruption des mœurs [en]vahit de plus en plus notre société contemporaine. [L]e cardinal Pie disait : « A lire le mauvais journal, [le] peuple le plus religieux du monde deviendrait un [p]euple d'impies. Il n'y a pas de prédication qui [ti]enne contre lui » ; et Louis Veuillot : « Le poi[g]nard le plus aigu, le poison le plus actif et le [p]lus durable, c'est la plume dans des mains sales. [A]vec cela on gâte un peuple, on gâte un siècle. Il [s']écrit aujourd'hui des choses qui lèveront en [se]mence de crimes. »

C'est pour ne l'avoir pas suffisamment compris, [c']est pour avoir négligé de faire en faveur de la [b]onne presse les sacrifices nécessaires, que les catho[li]ques, qui forment en France la très grande majo[ri]té de la nation, en sont arrivés à subir l'oppression [d']une poignée de sectaires. Dès avant la fin du der[n]ier siècle, Windthorst parlant de nous s'écriait : [«] Les maladroits ! On ferme leurs écoles et ils se [co]ntentent d'en bâtir d'autres ; on démolit leurs [œ]uvres et ils en créent de nouvelles, sans songer à [ar]rêter le bras plus prompt à détruire qu'ils ne [p]euvent l'être à édifier. Que n'emploient-ils plutôt [le]ur argent à se donner une presse puissante, et par [el]le le pouvoir avec tout ce qu'ils ont perdu ! »

Sans vouloir discuter jusqu'à quel point ce re[p]roche est mérité ni nous justifier d'avoir maintenu [c]oûte que coûte, comme nous l'avons fait, nos écoles [et] nos autres œuvres, reconnaissons du moins que le [d]evoir de travailler à la diffusion de la bonne presse [s']impose à nous plus impérieusement que jamais. [E]fforçons-nous donc, suivant un conseil déjà an[ci]en (2), « de couvrir le pays de journaux qui lui [r]apprendront la vérité ». Soutenons l'œuvre nais[sa]nte du *Franc de la Presse* ; suivons enfin l'exemple [q]ue nous donnent les évêques des Etats-Unis, qui, dans [le]ur dernière assemblée de Washington, ont décidé d'instituer *un dimanche de la Presse*. Convaincus, comme nous le sommes nous-mêmes, de l'opportunité d'une telle institution, vous nous approuverez certainement, Nos très chers Frères, de l'adopter pour Notre diocèse. En conséquence, Nous voulons et ordonnons :

1° Que désormais chaque année, le dimanche qui précède la fête de saint François de Sales, patron des journalistes et des écrivains catholiques, une quête soit faite dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse en faveur des œuvres de bonne presse.

2° Que ce même dimanche, Messieurs les curés et aumôniers, en recommandant cette quête à la générosité des fidèles, leur rappellent dans une courte allocution les dangers de la presse mauvaise et l'obligation qu'ils ont d'aider pécuniairement et de propager selon leurs moyens celle qui, s'inspirant des principes chrétiens, défend les causes saintes entre toutes de la famille, de la patrie et de la religion.

Et sera Notre présente lettre lue le dimanche 18 janvier dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse.

Clermont, le 6 janvier 1925, en la fête de l'Epiphanie.

† FRANÇOIS,
év. de Clermont.

(1) HENRY BÉRENGER, *La Conscience nationale.*
(2) Cardinal LABOURÉ.

La guerre antireligieuse

EN PLEINE VILLE DE MARSEILLE
Les Gauches font massacrer les Catholiques
après les avoir calomniés

Sous ces titres, la *Réponse Populaire du Sud-Est* (15. 2. 25), « petite revue catholique de la presse régionale » paraissant le 1er et le 15 de chaque mois (abonnement ordinaire : 5 francs — d'honneur : 10 francs; direction et administration : 111, boul. Longchamp, Marseille), écrit :

La résistance des catholiques aux lois de laïcité met les Gauches en fureur.

Leurs procédés : la **calomnie** et l'**assassinat**.

Le massacre du 9 février.

2 morts, plus de 100 blessés.

Les responsabilités de M. Flaissières et du « Petit Provençal » (1)

Pour ne pas vouloir courber l'échine sous le joug des lois antireligieuses de laïcité, que M. Herriot et ses amis voudraient appliquer strictement (2), les catholiques ont vu inaugurer contre eux, lundi der-

(1) Nous reproduisons les titres et sous-titres, avec leur disposition, tels qu'ils ont paru dans la *Réponse Populaire.*
(2) Déclaration ministérielle du 17 juin dernier [cf. *D. C.*, t. 12, col. 22] ; — Discours de M. RENÉ RENOULT, à Hyères, le 21 septembre ; — Discours de M. CHAUTEMPS, à Tours, le 5 octobre ; — Discours de M. FRANÇOIS-ALBERT, à Valence, le 1er novembre, etc. — Voir encore *Rép. Pop.* 1924, pp. 108, 137-38, 145-49, etc. (Sauf indication contraire, les notes sont de la *Réponse Populaire.*)

nier 9 février, à Marseille, l'ère des persécutions sanglantes.

On connaît les événements (1), nous ne pouvons pas ici les raconter en détail, mais, en en donnant une vue d'ensemble, nous voulons noter surtout des choses qui ne doivent pas s'oublier.

La Conférence du général de Castelnau.

On sait les menaces du Gouvernement, et l'émotion qu'elles ont produite en France (2).

On sait que, pour organiser la résistance qui s'impose, le général de Castelnau, dont il faut être de bien mauvaise foi pour contester la gloire militaire, la valeur personnelle et le patriotisme (3), a résolu de grouper en un seul faisceau toutes les forces catholiques ; qu'il a fondé pour cela une grande Fédération nationale, la Fédération Nationale Catholique (4), et que, parcourant la France, il va inlassablement prêcher de toutes parts le réveil des énergies et dénoncer courageusement le péril incontestable pour la religion, pour la société et pour la France, de la Franc-Maçonnerie et du communisme (5).

Il était le 14 décembre à Avignon. Le 18 janvier, il est venu à Aix. Chez nous, à Marseille, on décida de le faire venir lundi dernier 9 février, où, dans une réunion très importante, mais *privée* (6), au Théâtre des Nations (salle Prat, rue Paradis), le soir à 8 h. 1/2, il exposerait ses idées, ses raisons et son plan.

Et la conférence fut annoncée (7).

Les raisons des catholiques.

Mais déjà le grand mouvement de la Fédération Nationale Catholique inquiétait vivement les Gauches. On le sentait sérieux, et il l'est, en effet.

Cette fois, si les catholiques remuent, ce ne sera pas pour s'arrêter en chemin. La guerre leur a fait du bien. Ils sentent le ridicule de se laisser marcher sur les pieds par des gens qui ne valent pas plus qu'eux, et qui, cependant, voudraient leur faire la loi et les brimer insolemment comme on brime des esclaves auxquels on n'a, de par le droit brutal de la force, aucun compte à rendre.

Au fait, peu importe. L'air de la liberté est bon à respirer, et puisque M. Herriot a dit qu'il voul[ait] fermer totalement la fenêtre que M. Poincaré ava[it] maintenue, par prudence, entre-bâillée, les cath[o]liques exigent qu'elle soit ouverte en plein.

Et pourquoi pas ? N'est-ce pas leur droit, apr[ès] tout, de vivre à leur aise dans leur pays, et de n[e] être embêtés par personne ? N'ont-ils pas fait le[ur] devoir sur le champ de bataille comme les autres ? (Ils réclament alors leur droit dans la vie civil[e] c'est dans l'ordre.

Et la France n'y perdra rien.

Ne roule-t-elle pas, au contraire, aux abîmes (2 depuis que les lois laïques, selon un mot fameux puissamment expressif, *en tuant Dieu ont tué morale?* (3) Pour le bien général, il est donc néc[es]saire de travailler à regagner tout le terrain perd[u] de remettre la religion en honneur, et, dès lors, conquête de la liberté des catholiques devient le sal[ut] indispensable de la patrie.

L'inquiétude des Gauches.

Les Gauches sentent donc que la partie est for[t] qu'elle est jusqu'ici bien engagée, et que, si n'avise pas à des moyens efficaces, elle sera certain[e]ment perdue pour elles.

Depuis que le général de Castelnau a lancé sa Fé[dé]ration, les Gauches manifestent, en effet, une inqui[é]tude plus profonde. Sans doute, apparemment, el[les] ironisent, elles raillent, elles appellent de Casteln[au] « le général marquis de Curières de Castelnau..., Capucin botté..., le héros de Morhange » (*Petit Pr[o]vençal*, 15 nov., 30 déc., 30 janv.), etc. ; mais, n'est que « pour la galerie » : en réalité, cela devine, elles ont peur ; elles plastronnent, mais el[les] tremblent. Elles ont peur et de Millerand et de Ca[s]telnau, et des deux réunis (4), mais de Castelnau su[r]tout, car M. Fernand Bouisson, le vice-président la Chambre et le fougueux socialiste de Marseille, écrit récemment : « La Ligue Castelnau... est bea[u]coup plus redoutable que celle de Millerand. » (

---

(1) Voir *Petit Marseillais* des 10, 11, 12, 13 février.

(2) *Rép. Pop.*, 1924, pp. 108-110, 116-118, 132-34, 137-38, 139, 145-49, 158, 161-63, 165, 175, 177-78.

(3) Pour soulever la colère des leurs contre le général de Castelnau, les journaux de gauche appellent ce valeureux soldat, par dérision, « *le héros de Morhange...* » (*Petit Provençal*, 30 janv.), et dans leurs communiqués les organisations de gauche répètent : « *le triste héros de Morhange* », le « *fameux découronné de Nancy* » (*Petit Provençal*, 9 fév.). On ne saurait être d'une plus insigne mauvaise foi. Nous rappellerons, puisqu'il le faut, ce qu'a été le général de Castelnau.

(4) Voir *Rép. Pop.*, 1924, p. 164.

(5) Voir les brochures *Le Communisme peint par lui-même*, et *La Révolution par le Communisme. Russie... France ?* (Fédér. Nat. Cath., 36, rue du Montparnasse, Paris-VIe. En vente, rue Paul, 14, librairie, Marseille.)

(6) Nous disons bien *privée*. La conférence projetée devait être une conférence *privée*, et elle l'a été. On ne devait y être admis que sur cartes individuelles et nominatives. Ce n'est pas à dire, cependant, que le grand mouvement d'opposition des catholiques aux projets du Gouvernement ne soit pas un mouvement public. Il est public, c'est certain. Mais la conférence, en elle-même, était une réunion privée et devait bénéficier, comme telle, des avantages que la loi accorde aux réunions privées. Personne n'avait le droit de la troubler.

(7) Dans la presse et par affiches. Il était dit que, à cette grande réunion des catholiques, MM. Guibal et Xavier Vallat, anciens députés, prendraient aussi la parole.

(1) Dès le mois de septembre 1914, GUSTAVE HERVÉ, da[ns] sa *Guerre sociale*, disait déjà : « Les catholiques so[nt] maintenant très bien. Quand la guerre sera finie, no[us] aurons une France nouvelle. Certes, nous ne laisserons p[as] toucher à une seule des lois organiques de la Républiq[ue] (Hervé n'était pas encore « converti »), mais tout de mê[me] il faudra voir, pour leur témoigner notre reconnaissan[ce] de ce qu'ils ont fait pour la France, si, tout en sau[ve]gardant les intérêts du personnel laïque, nous ne pou[r]rions pas faire quelque chose pour leurs bonnes Sœurs... (Cité par le R. P. ROUVIER, dans *En ligne, l'Eglise France pendant la Grande Guerre*, p. 4. Paris, Perrin, 191

(2) Les témoignages abondent. Nous en avons cité so[u]vent, notamment ceux-ci : « C'est une décadence form[i]dable dans la mentalité générale des citoyens. » (CAMIL[LE] FLAMMARION, *Petit Marseillais*, 20 nov. 1911). C'est, a[u]jourd'hui, « un tas de gens... corrompus jusqu'à moelle » (CAMILLE FERDY, *Petit Provençal*, 27 janv. 192 Etc. Voir *Rép. Pop.*, 1919-20, pp. 149-52, 159-62.

(3) Maurice Allard, à la Chambre, en 1910. Voir *R[ép.] Pop.*, 1919-20, p. 160.

(4) Le grand nombre des articles que le *Petit Prove[nçal]* donne, depuis quelques semaines, sur les dangers de Ligue Millerand et ceux de Castelnau « pour la Rép[u]blique », en est une preuve manifeste (p. ex. : 6, 7, 14, 15, 19, 24, 27, 29, 30, 31 janv.). Le 15 janv., FE[R]NAND BOUISSON écrivait dans le *Petit Provençal* : « Il faut pas mépriser cette offensive de la réaction ni tourner en ridicule, car elle est beaucoup plus grave po[ur] le Cartel que ne le fut jamais l'opposition communiste. Et CAMILLE FERDY, le 19 : « C'est le bloc de toutes réactions qui livre l'assaut à l'union de tous les partis gauche : rien de plus clair. »

(5) La Ligue du général de Castelnau, dit Bouisso[n] « ne s'adresse pas, elle (par opposition à la Ligue Milleran[d]

Un mot d'ordre criminel.

Bref, puisque de Castelnau allait venir à Marseille, st à Marseille qu'il fallait tenter un grand coup, possible même un coup décisif. C'est à Marseille e devaient revenir l'honneur et la gloire de sauver laïcité en péril.

Un mot d'ordre fut lancé de Paris, et, ici, rompant c nos habitudes, nous faisons de l'inédit, d'après renseignements personnels sérieux.

Un mot d'ordre, donc, fut lancé de Paris, de la G. T. Unitaire, aux communistes de Marseille, c ou sans la faveur du Gouvernement — ceci te à préciser (1). Il fallait faire échouer la conence à tout prix et par tous les moyens, et débarser même, si on le pouvait, le Gouvernement et France de de Castelnau. Marseille, si riche en tant moyens et en tant d'éléments divers, ne le pourt-elle pas ?

Des stocks de tracts en arabe (2), en espagnol et italien (3) avaient été expédiés tout exprès de ris et distribués à des gens qui, probablement et ur cause, ne parlaient pas le français, ou auxquels avait besoin de dire comme en secret ce qu'on ulait leur dire.

Dans les réunions communistes, toutes les suggesns furent émises. On parlait d'envahir la salle par force, de faire le barrage des rues d'accès, de surller surtout la sortie, de lancer des bombes, etc. (4).

Des textes à garder.

Ceci était dans l'ombre. Mais, en plein jour, il eut aussi de graves excitations, dont il est indisnsable de garder les termes à la suite du *Petit rovençal*.

Tout d'abord, quinze jours avant la conférence, ne affiche jaune, trop longue pour que nous la produisions ici aujourd'hui, et qui ressassait toutes s grandes calomnies maçonniques contre l'Eglise.

l'intérêt matériel étroit et égoïste, mais elle fait appel l'idéal du croyant, à sa foi. Or, la foi religieuse se ouve dans toutes les classes, elle bat dans le cœur du us humble, du plus pauvre, comme dans celui du plus che, et voilà, si l'on n'y prend garde, le danger de la igue Castelnau, qui, à mon avis, est beaucoup plus edoutable que celle de Millerand. »

(1) Ceci cadre parfaitement avec ce fait certain que, si Gouvernement a fait protéger la conférence par des arrages solides, il n'a pas donné des ordres pour ce qui ourrait se passer *en dehors* de ces barrages. La police n'avait pas d'ordres ». Elle a donc laissé faire. Or, tout e qui avait été écrit ou affiché depuis quinze jours monait clairement que, le soir de la conférence, l'effervesence en ville serait très grande.

(2) Nous en avons eu un en mains. Le *Petit Marseillais* u 11 février les a signalés. Les éléments de traduction u'on nous en a donnés étaient plus qu'inquiétants.

(3) On voit ce qu'il faut penser de l'indignation du *etit Provençal*, qui, dans son articulet infâme du 0 février, a prétendu que, dans cette soirée du 9, on fait se dresser, les uns contre les autres, « des citoyens 'une même nation ». A qui fera-t-on croire que les racts communistes arabes, italiens, espagnols, distribués Marseille par milliers les jours qui ont précédé la onférence, et contre la conférence, s'adressaient à des itoyens d'une même nation que nous ?

(4) Disons à cette occasion que l'action communiste intensifie chez nous. De nombreux orateurs communistes ont en campagne dans la région. Dimanche dernier, février, on a dû ouvrir, au 14 des Allées de Meilhan, ne Ecole léniniste, sur le modèle de celle de la rue de obigny à Paris [de Bobigny, près Paris : cf. *D. C.*, . 13, col. 181-182 en note]. Les cours doivent y durer un nois. On les fait suivre à une élite convenablement hoisie.

Elle était intitulée « Contre l'offensive cléricale ». Elle émanait des diverses Sociétés de Libre-Pensée, socialistes et laïques, de la région, et elle se terminait par cette ligne impressionnante : « Nous ne le tolérerons pas. » (1)

Il y eut ensuite, sur papier blanc, deux jours avant la conférence, l'affiche officielle de M. Flaissières, sénateur-maire de Marseille, dont voici les termes d'après le *Petit Provençal* du 7 février :

Le général de Castelnau à Marseille (2).

UN APPEL DE M. FLAISSIÈRES, MAIRE-SÉNATEUR, à la population marseillaise.

« MES CHERS COMPATRIOTES,

» Depuis longtemps déjà, le bruit courait que la ville de Marseille avait été désignée comme l'un des points du pays de France où devrait être entreprise la lutte ardente contre la République (3) et ses institutions progressivement libératrices.

» De nombreuses affiches ont été apposées sur nos murs par des Comités réactionnaires étrangers à notre ville (4), chargés de cette malsaine propagande générale. Ces placards, répandus, en effet, un peu partout en France, ont certainement pour but de pousser notre cher pays vers un audacieux et révoltant fascisme (5).

» Ils constituent, dès maintenant, un défi à l'ordre public ; ils cherchent à provoquer dans la rue des contre-manifestations, des rixes entre citoyens (6). Ces messieurs de la réaction voudraient bien pouvoir pêcher en eau trouble.

» En vérité, les ennemis héréditaires de la République (7) ont fait preuve de courte vue à vouloir employer de tels moyens à Marseille. Notre population, d'intelligence si vive, a percé à jour, d'un seul regard ironique, toutes les finasseries lourdes, elle a éventé le piège grossier que l'on essayait de dresser devant elle (8).

» Les conjurés fomentateurs de guerre civile ont perdu leur temps chez nous.

» Une *besogne* nous reste néanmoins à accomplir, chers Compatriotes, pour demain et pour d'autres dates encore s'il y avait lieu (9). Fidèles à la République de progrès incessant, nous hausserons les épaules devant les tentatives faites pour ressusciter un passé de préjugés, d'erreurs sociales bien définitivement oublié. Fidèles à notre inébranlable bon sens, nous opposerons le calme le plus absolu, le

(1) *Petit Provençal*, 7 fév.

(2) On remarquera que, dans son texte, M. Flaissières ne nomme pas le général de Castelnau. On pourrait donc dire : De qui parle-t-il ? C'était prudence ou hypocrisie, ou les deux à la fois. Mais le *Petit Provençal* a jugé que le masque devait être jeté, et il a écrit en tête : « Le général de Castelnau à Marseille. » On n'est jamais trahi que par les siens !

(3) Ce n'est pas vrai. Dans la lutte actuelle, il ne s'agit pas de République ou de pas-République, mais de religion.

(4) C'est faux. Les comités « réactionnaires » que vise M. Flaissières ne sont pas plus étrangers à notre ville que les comités socialistes ou communistes.

(5) C'est brouiller intentionnellement toutes les questions. Les catholiques, conduits par le général de Castelnau, n'ont qu'un but : défendre leur foi, et pas plus.

(6) Ceci s'appelle une accusation gratuite, ou encore, si l'on veut, une calomnie.

(7) Nous ne sommes pas des ennemis de la République qui reste République, mais de la Franc-Maçonnerie.

(8) Pauvre peuple, que l'on séduit avec de telles stupides flatteries !

(9) Ah ! « *une besogne* » ? Et laquelle ? C'est nous, évidemment, qui soulignons le mot, car il est capital.

plus méprisant (1) aux provocations (2) de cette propagande grotesque ; nous resterons dignes de notre grande cité laborieuse et clairvoyante, dont l'âme sereine et souriante nous guide, depuis des siècles, sur la route du vrai progrès humain, vers des destinées toujours plus hautes (3).

» *Le maire de Marseille :* Dr FLAISSIÈRES. »

Voilà le prétendu appel au calme de M. Flaissières. Tous ceux qui l'ont lu l'ont qualifié comme il convenait : une tartuferie ! Cette « *besogne* » mystérieuse à laquelle le maire de Marseille conviait ses amis, c'était un « appel aux armes » qui n'avait pas le courage de s'avouer, mais qui a eu la vertu de jeter, sur le feu tout préparé des excitations précédentes, l'huile qu'il fallait pour l'embrasement général (4).

Le dimanche matin, la veille de la conférence, ce fut une nouvelle affiche qui s'étala sur les murs. Le *Petit Provençal* du 9 février nous l'a aussi conservée. La voici :

« Un Général provocateur.

» Le Général Marquis de Castelnau vient à Marseille continuer l'œuvre de haine, de calomnies et de mensonges, qu'il poursuit à travers le pays.

» Poilus du XVe corps, qui vous souvenez de Morhange ;

» Laïques, qui en avez assez des provocations cléricales ;

» Républicains, socialistes, syndicalistes, qui avez souffert du Bloc National et qui voulez défendre votre victoire du 11 mai ;

» Travailleurs marseillais, qui avez chassé Léon Daudet, et qui chasserez Millerand demain ;

» Pour signifier au marquis de Castelnau qu'il n'a rien à faire ici, tous lundi soir, à 7 heures, au Théâtre Valette (salle Prat), rue Paradis, 150.

» Parti Socialiste (S. F. I. O.) ; Parti Radical et Radical Socialiste ;

» Parti Républicain Socialiste ; Parti Socialiste Français ;

» Loges maçonniques (G.·. O.·. et G.·. L.·.) ; Union Locale et Départementale des Syndicats ouvriers (C. G. T.) ;

» Ligue des Droits de l'Homme ; Fédération des Sociétés laïques ; Fédération de la Libre-Pensée. »

C'était bien, cette fois, une convocation ouverte et précise à une contre-manifestation importante, sans doute à cette fameuse et mystérieuse « *besogne* » dont avait parlé M. Flaissières.

Et les Loges maçonniques étaient du nombre des signataires.

Enfin, un autre texte plus court, méchant, excessivement dangereux, pouvait se lire encore sur les murs, lundi :

« Fédération départementale de Libre-Pensée et d'Action Sociale des Bouches-du-Rhône.

» Mères de Famille, Veuves, Mutilés, Orphelins, Anciens Combattants,

» SOUVENEZ-VOUS DE MORHANGE.

» TOUS DEBOUT CONTRE LE FASCISME.

» Rendez-vous lundi soir 9 février à 19 h. 30 au Théâtre des Nations, rue Paradis, 150. »

Vraiment, avec de pareils textes, sans compter encore les excitations des « communiqués » extrêmement nombreux que le *Petit Provençal* a publiés complaisamment les jours qui ont précédé la conférence, surtout le 8 et le 9 février (1), n'est-il pas certain, même si on n'avait aucun autre témoignage, que lundi soir, les catholiques marseillais ont été victimes d'une agression ou d'un véritable massacre, voulu, prévu, organisé ?

Le Crime.

Les Agressions. — L'assassinat.

On sait ce qui s'est passé (2), comment la rue a été livrée à des hordes sauvages qui ont assommé sans pitié un grand nombre des nôtres, cent ou cent cinquante, sous les yeux des policiers, qui ont laissé faire parce qu'ils n'avaient pas d'ordres ! — nous l'avons dit, — sous les yeux encore et avec les encouragements même d'autorités compétentes, telles que conseillers d'arrondissement, conseillers généraux, conseillers municipaux, plus un député, M. Cadenat.

Le *Petit Provençal* a eu soin de nous conserver les noms qu'il fallait, et beaucoup de détails importants. Voici quelques passages de son récit (10 février) :

« A 8 heures, une rumeur s'élève ; d'abord lointaine, elle va grandissant. Ce sont les partis politiques, les sections socialistes, toutes au complet, qui, massés sur la place Monthyon, arrivent en un cortège impressionnant. De nombreux élus sont à la tête. Voici tout d'abord le citoyen Bon, adjoint au maire, secrétaire du parti S. F. I. O., qui est venu tout exprès de Grenoble avec ses collègues Massias, Jobbé et Petit, pour assister à cette manifestation (3). Voici encore les citoyens Cadenat, député ; Georges Fabre, conseiller général ; Ceccaldi, Billès, adjoints

---

(1) « Hausser les épaules... ? Opposer le calme le plus absolu... » C'est ce que M. Flaissières appelle : « *une besogne* » qui reste à accomplir ? Ce n'est pas une besogne, cela !... Si M. Flaissières avait réellement voulu prêcher le calme, il aurait dit à ses « chers compatriotes » : « Pendant que les cléricaux péroreront dans le théâtre, vous, allez vous coucher : cela vous fera beaucoup plus de bien. Après une bonne journée de travail, vous savez, il faut dormir. » Au lieu de cela, il les invite à une certaine « *besogne* », assez mal définie. Les « chers compatriotes », qui ont la comprenure difficile, ont cru qu'il fallait faire du pétard, et ils en ont fait ! Et M. Flaissières ne leur a pas dit ensuite qu'ils avaient eu tort.

(2) Voilà encore la calomnie : C'est nous qui provoquons ! !... Nous y répondrons.

(3) Admirez encore ce pathos macaronique ! Et dire que c'est avec un pareil galimatias que l'on conduit les peuples « conscients et organisés » !

(4) Le *Petit Marseillais* a bien dit : C'est « *une affiche hypocritement provocatrice* » (10 février). Mais nous ne partageons pas ses hésitations lorsqu'il n'ose pas croire qu'elle soit de M. Flaissières lui-même. Elle est tellement dans le style inimitable de M. Flaissières, que tous les lecteurs du *Petit Provençal* connaissent bien, qu'on ne peut contester sérieusement qu'elle ne soit de lui. Elle est certainement de lui tout entière, jusqu'à la moindre virgule, tellement elle reflète l'âme haineuse de l'insulteur du Pape, de la Foi et des catholiques dans le *Petit Provençal* (Voir *Rép. Pop.*, 1919-20, p. 47 ; 1921, p. 13 ; 1922, p. 26-29 ; etc.)

(1) Le 8 et le 9 février, 29 communiqués émanant de 29 groupements différents, convoquant à la contre-manifestation projetée. Celui de l'Union Départementale Unitaire disait : « Appel aux travailleurs marseillais : Les forces de réaction s'agitent ! La venue du général de Castelnau à Marseille est une indication très nette ! Ces agissements constituent un grave danger pour les groupements avancés et les organisations ouvrières... Devant ce péril imminent, la classe ouvrière doit se dresser en un seul bloc... », et invitation était faite « à répondre en masse à l'appel du Comité d'action contre le Fascisme et à se grouper autour des drapeaux rouges de la contre-manifestation... » (*Petit Provençal*, 9 février).

(2) Voir les détails circonstanciés dans le *Petit Marseillais* du 10 février et des jours suivants.

(3) Ils prenaient part, à Grenoble, au XIIe Congrès du Parti socialiste (S. F. I. O.) (*Petit Provençal*, 9 février).

e; Bajard, Sosten, Imbert, Daniel, Chatard, con-
rs municipaux ; Perlet et Corbani, conseillers
ondissement, et bien d'autres encore que nous
excusons de ne pouvoir citer. Comment les
maître, en effet, dans cette foule qui, bientôt,
prendra plus de vingt mille manifestants !

... Une légère bousculade va d'ailleurs se pro-
e. Sous la pression des manifestants, le barrage
it et l'on a l'impression qu'il ne tardera pas à
rompu (1). Des coups de poing sont échangés,
s agents de police, méconnaissant la qualité de
ques citoyens qui voulaient pénétrer à l'inté-
, se montrent irréductibles. Les agents repous-
cette première colonne.

... L'agitation est extrême. Les syndicats ouvriers,
ections socialistes manifestent violemment. Voici
nouveau cortège imposant qui arrive drapeau en
: c'est celui du Parti communiste, des Syndicats
aires et des Jeunesses communistes. Une nouvelle
sculade se produit, mais le barrage ne peut être
pu (2).

... Quelques partisans du conférencier... cher-
it à franchir le barrage. Mais leur attitude quelque
provocante leur vaut une sévère *punition* (3)...
ce corps à corps, on voyait de temps en temps
ir des jeunes gens et quelques prêtres, le visage
sang, qui regagnaient l'arrière-front de cette
ille... Dominant le bruit, on entend bientôt plu-
rs claquements : le revolver a parlé... » Plus
: « On en vient aux mains. Soudain, un coup
eu éclate, suivi d'un second. »

algré cette violente tentative d'obstruction de
es les forces de gauche, la conférence s'est tenue.
a été splendide, l'accès de la salle Prat ayant
possible par la rue Sainte-Victoire et par la rue
Princes. Mais, à la sortie, il y eut encore de tra-
ues événements. Nous cueillons dans le même
it Provençal du 10 février :

Se précipitant vers le défilé, ils (les manifestants)
spuent longuement le général de Castelnau et sa
e. Bientôt l'affaire s'aggrave. Postés au bas de la
de Rome, des contre-manifestants attendent. A
r vue, ces messieurs de l'Action Française (4), pris
panique, retournent sur leurs pas et s'engagent
s la rue Saint-Sébastien. Mais la foule excitée les
rsuit. C'est une véritable chasse à l'homme (5).
coups furieux sont échangés. On se bat même
c des débris de fonte arrachés à la grille d'un égout
sin. Plusieurs coups de revolver se font en-
dre... » (6)

es diverses agressions des Gauches ont donc fait
cent à cent cinquante victimes, dont *deux morts*,
me par hasard *à nous* tous les deux : Louis Vian,
à la rue Paradis d'un coup de revolver, avant la
férence, et Ephrem Ville, tué d'un coup de plaque

(1) On voulait donc rompre le barrage. Et pourquoi ?
contre-manifestation que l'on avait organisée devenait
c un geste de désordre.

(2) Ceci prouve bien, encore, qu'on voulait rompre
barrage. Et les autorités présentes, conseillers d'arron-
ement, généraux, municipaux, ont-elles fait quelque
se pour arrêter cette tentative ?

(3) Admirez le mot. Nous le soulignons à dessein.

(4) Pourquoi « Action Française » ? Il ne s'agissait pas
ne réunion politique, mais d'une réunion religieuse.
st de la mauvaise foi.

(5) « Chasse à l'homme. » C'est le *Petit Provençal* qui
dit.

(6) Ce récit est formel. Il est précieux. Ce sont les
tre-manifestants socialistes et communistes qui ont
rsuivi les catholiques et les ont attaqués. Ceux-ci
ent donc en cas de légitime défense, et s'ils ont
sé quelques-uns de leurs agresseurs (combien ?), on
saurait le leur reprocher.

de fonte, à la rue de Rome, après la conférence.

Nous ne pouvons en dire plus long pour aujourd'hui, la place nous manque. Mais tout le monde constatera que les catholiques sont prévenus qu'on veut les mater par tous les moyens, même l'assassinat.

Ceci doit les porter à se recueillir devant Dieu, à prier comme il faut le faire aux heures tragiques des persécutions sanglantes et à poursuivre avec plus d'énergie le programme de revendication légitime de leurs droits et de la rechristianisation de la France.

[Abbé] L[éonce] M[anent].

ORGANISATIONS NOUVELLES

L'Association du Mariage chrétien

L'« Association du Mariage chrétien », dont le siège est à Paris, 86, rue de Gergovie, vient de tenir son 3e Congrès, sous les présidences successives de S. Em. le cardinal Dubois et de Mgr Chaptal, président de l'Association. Le sujet proposé cette année aux congressistes était le suivant : « Comment marier chrétiennement nos enfants. » (1) Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître, à cette occasion, d'après la **Vie Spirituelle, Ascétique et Mystique** ***(déc. 1924), une œuvre appelée à remédier à la façon déplorable dont trop souvent se contractent de nos jours les mariages, spécialement dans la classe ouvrière.***

Un danger pour la société moderne : la disparition de l'esprit familial (2).

Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'un des plus grands maux de la société moderne est la disparition de l'esprit familial.

Le plus grand sentiment que Dieu ait déposé au cœur des hommes : l'amour, est volontairement détourné de son but naturel. C'est aujourd'hui une opinion courante que l'homme est en droit de chercher dans l'amour, indépendamment des responsabilités qu'il implique, une simple satisfaction personnelle. Non seulement le divorce est inscrit dans la loi, mais beaucoup en viennent à considérer l'union libre comme le terme normal de la civilisation moderne. Le nombre de ceux qui se refusent à procréer va grandissant tous les jours, et les époux eux-mêmes restreignent volontairement le nombre de leurs enfants. La débauche juvénile est aujourd'hui courante, même chez les jeunes filles. Il n'est pas rare de rencontrer des jeunes filles qui se croient chrétiennes et déclarent sans ambages que, si elles se marient, elles n'auront qu'un enfant, ou attendront plusieurs années avant d'en avoir un.

Les conséquences sociales et religieuses de cet état d'esprit ont porté leurs fruits : la France se dépeuple au point qu'elle est obligée de faire appel à l'immigration étrangère et que les économistes prévoient sa prompte disparition du nombre des grandes nations. Les foyers chrétiens ne sont plus maintenant qu'une infime minorité, et ce n'est pas tant à l'influence des lois qu'à celle des mœurs qu'il faut attribuer la déchristianisation de la France.

(1) Voir le compte rendu publié par la *Correspondance hebdomadaire*, 3. 3. 25.

(2) Les sous-titres ont été ajoutés par la *D. C.*

Le remède dépend plus de la religion
que d'une amélioration des conditions économiques de la famille.

Un mouvement s'est produit depuis quelques années, destiné à réagir contre le mal profond qui tarit les sources vitales de la famille française. Ce mouvement, d'ordre social et politique, tend à chercher la solution du problème dans l'amélioration des conditions économiques de la vie familiale. Loin de nous la pensée de nier l'utilité des réformes envisagées ; mais ce serait se faire illusion que d'imaginer que l'on pourra remédier au mal si l'on ne commence par changer les âmes et les volontés. La vie familiale relève de la religion bien plus que des conditions économiques. Si donc la société civile se doit préoccuper du problème familial, c'est à l'Eglise que revient le rôle essentiel, celui qui consiste à changer les volontés et à rendre aux individus le sentiment de leurs responsabilités familiales.

But de l' Association du Mariage chrétien :
définir le rôle de l'Église dans la solution du problème familial

C'est sous l'empire de ces préoccupations, proprement religieuses, que s'est fondée l'Association du Mariage Chrétien. Elle tend à définir le rôle spécifique de l'Eglise dans la solution du problème familial, en aidant les chrétiens à prendre conscience de la grandeur de leur vocation et des obligations qu'elle comporte.

Ses moyens d'action :

LA PRIÈRE

L'Association du Mariage Chrétien est avant tout une œuvre spirituelle. C'est pourquoi sa base première est la prière. Elle tend à provoquer une sorte de concentration du dogme de la Communion des Saints en faveur de la rénovation de la famille chrétienne. Elle demande à tous ses membres une prière quotidienne et les convoque à une messe mensuelle dont l'intention spéciale est d'obtenir le relèvement moral et spirituel de la famille française.

Elle invite très spécialement les couvents et les personnes qui ont le sens et l'esprit de la réparation à se grouper dans l'Union Réparatrice de Nazareth, spécialement fondée pour multiplier les offrandes et les sacrifices propres à obtenir à la famille les grâces dont elle a besoin, et à réparer les fautes commises contre les lois fondamentales qui régissent la vocation familiale.

Pour fortifier les jeunes gens qui sont décidés à garder la pureté avant le mariage et à observer dans le mariage les règles de la morale conjugale, l'A. M. C. a fondé la Ligue de Pureté. Celle-ci cherche à entrer en étroite collaboration avec la Milice angélique, groupée autour de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et à faire ainsi participer ses membres aux nombreux avantages spirituels accordés par les Souverains Pontifes aux membres de la Milice angélique. La Ligue de Pureté demande à ses adhérents un engagement spécial entre les mains de leurs confesseurs. Elle les invite à se faire les apôtres et les défenseurs de la pureté dans les milieux où ils sont appelés à vivre et à ne jamais craindre d'affirmer publiquement les raisons qui leur ont fait accepter les sacrifices exigés par la loi divine de la pureté.

LA PROPAGANDE PAR LA PRESSE ET LES RÉUNIONS

L'Association du Mariage Chrétien est en même temps une œuvre d'enseignement et de propagande. Elle publie trois revues, respectivement destinées aux parents, aux jeunes gens et aux jeunes filles. La première est le *Bulletin de l'A. M. C.* ; les d[…] autres portent le titre *Pour les Jeunes Gens* […] *Pour les Jeunes Filles* (1). Ces diverses rev[…] traitent de toutes les questions intéressant la pré[…]ration au mariage, la perfection conjugale et l'é[…]cation des enfants.

Elles sont à la fois destinées aux jeunes et à le[…] éducateurs. Elles doivent apporter un aliment […] cercles d'études créés dans les paroisses et dans […] œuvres de jeunesse. L'Association préconise très s[…]cialement la création de Cercles d'études pour […] parents, en vue de les aider à étudier toutes […] questions relatives à l'éducation des enfants et à […] bonne entente des époux chrétiens.

A ces trois revues, l'Association du Mariage Ch[…]tien ajoute la publication de volumes, de tracts […] de brochures destinés à traiter les questions spéci[…] intéressant l'une ou l'autre catégorie du public fr[…]çais.

Extension de l'Association.

Fondée en 1918, l'Association du Mariage Chrét[…] a pris rapidement une grande extension. Elle […] maintenant répandue dans la plupart des diocèses […] France, et un certain nombre de curés et de di[…]teurs d'œuvres en ont fondé des sections spéci[…] dans leurs paroisses ou dans leurs établisseme[…] d'éducation. C'est d'ailleurs à la création de secti[…] locales que vise surtout l'Association. Elle estime, […] effet, qu'il convient de réunir et de grouper, s[…] la direction du clergé, tous les chrétiens qui ont […] désir de se perfectionner pour mieux réaliser l[…] vocation chrétienne. Il s'agit donc, pour le clergé […] pour l'Eglise, d'aider les fidèles à mettre en val[…] les grâces du sacrement de mariage, si souvent […] connues.

L'Association, encouragée par un grand nom[…] d'évêques, est présidée par Mgr Chaptal, auxiliaire […] S. Em. le cardinal Dubois, lui-même présid[…] d'honneur de l'œuvre. Elle compte parmi […] membres de son bureau et les rédacteurs de […] bulletins les membres les plus éminents du clergé […] des catholiques qui se sont spécialement consacré[…] la défense de la famille.

Action sur le terrain social et économique.

Encore que l'Association se tienne sur le strict […]rain de la vie morale et spirituelle, elle n'est p[…] indifférente aux questions d'ordre social et éco[…]mique qui intéressent le sort de la famille moder[…] Elle invite ses membres à s'inscrire dans les Asso[…]tions familiales déjà existantes et à en fonder […] nouvelles quand celles-ci n'existent pas. Les cat[…]liques qui désirent s'intéresser au mouvement fa[…]lial peuvent s'adresser à l'Association pour recev[…] les directives nécessaires (2).

Ainsi l'Association du Mariage Chrétien cher[…] à devenir l'instrument pratique mis à la disposit[…] de l'Eglise et des fidèles en vue d'aider au ren[…]vellement moral et spirituel de la famille. […] souhaite que ses membres deviennent les défens[…] de la famille sur le terrain social et qu'ainsi, […] la double action de l'Eglise et de l'Etat, la fam[…] française soit à la fois reconstituée et rechristiani[…]

Abbé J. VIOLLET,
secrétaire de l'A. M. C.

(1) Abonnement 5 fr. par an ; 12 fr. pour les trois rev[…]

(2) Pour tous renseignements sur les Associations fa[…]liales, s'adresser à *l'Association du Mariage Chrétien*, 86, […] de Gergovie ; ou à la Fédération des *Associations familia[…]* 92, rue du Moulin-Vert. (Note de l'auteur.)

Imp. PAUL FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le Gérant* : A. FAIGLE.